



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Rapport de recherche

2020

Summary

Open Access

This file is a(n) Summary of:

Le rôle des migrants dans le développement agricole au Sénégal: le cas
des associations en France, Suisse et Italie

Maggi, Jenny; Sarr, Dame

This publication URL:

<https://archive-ouverte.unige.ch/unige:150923>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holders for terms of use.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Institut de recherches sociologiques

LE ROLE DES MIGRANTS DANS LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU SENEGAL

LE CAS DES ASSOCIATIONS EN FRANCE, SUISSE ET ITALIE

Jenny Maggi et Dame Sarr

2020

Résumé exécutif

**Institut de recherches sociologiques (IRS) – Département de sociologie
Faculté des sciences de la société, Université de Genève**

ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AICS	Agence italienne de coopération au développement
ANIDA	Agence nationale d'insertion et de développement agricole
DDC	Direction du développement et de la coopération suisse
DGSE	Direction générale des Sénégalais de l'extérieur
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FGC	Fédération genevoise de coopération
FIDA	Fonds international du développement agricole
FMMD	Forum Mondial sur la Migration et le Développement
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
GRDR	Migration – Citoyenneté – Développement ; Groupe de recherche et de réalisation sur le développement rural
MIDA	Programme migration et développement pour l'Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OSIM	Organisations de solidarité internationale issues des migrations
PAISD	Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement
PSE	Plan Sénégal Émergent
UE	Union Européenne
YCID	Yvelines coopération internationale au développement

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Depuis les années 2000, l'on assiste à une reconnaissance grandissante de la possibilité, pour les migrants et leurs associations, de garder des liens avec les pays d'origine tout en étant intégrés dans le pays d'accueil, d'adopter des identités transnationales, et de s'engager, de manière le plus souvent volontaire ou bénévole¹, autant en faveur du développement du pays d'origine que de l'inclusion dans le pays d'accueil (Levitt 2003 ; Riccio 2008 ; Portes, Escobar, et Aranna 2008). En effet, malgré les débats qui traversent depuis longtemps la question des liens entre migration et développement, l'on s'accorde désormais à reconnaître le rôle multidimensionnel et multi-espaces joué par les migrants et leurs associations (de Haas 2012 ; Levitt et Nyberg-Sorenson 2004). Alors qu'auparavant les associations de migrants étaient surtout envisagées en tant que médiatrices des processus d'inclusion dans les sociétés d'accueil (Cattacin et Domenig 2014), grâce à l'émergence du « tournant transnationaliste » (Glick Schiller et Fouron 1999 ; Vertovec 2009), l'attention s'est de plus en plus focalisée sur les engagements associatifs transnationaux des migrants, s'exerçant la plupart du temps entre localités d'accueil et d'origine, selon une dynamique « translocale » de développement, ou de co-développement (Grillo et Riccio 2004).

LA CONTRIBUTION MULTIDIMENSIONNELLE DES MIGRANTS AU DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ORIGINE

Plusieurs études se sont attachées à montrer le caractère multidimensionnel et articulé des apports des migrants en faveur du développement socio-économique des contextes d'origine (Tall 2002), qui se manifestent au travers de transferts financiers (Ferro 2011), sociaux – notamment en termes d'idées, de valeurs et d'innovations (Levitt 1998 ; Lafleure et Duchesne 2017) – et au niveau de la circulation de compétences (Guissé et Bolzman 2009 ; Ionescu, Dia, et Guissé 2009). Les migrants font également preuve d'activisme transnational politique et citoyen (Østergaard-Nielsen 2001 ; Green, Sarrasin, et Maggi 2014), et s'engagent dans la création des petites ou moyennes entreprises en tant que stratégie de retour ou de circulation entre les espaces (Sinatti 2018). Mais aussi, ils sont initiateurs de projets associatifs en faveur du développement social et économique des communautés d'origine, surtout en milieu rural (Daum 1993). Leurs projets concernent des domaines variés tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et à l'énergie, les infrastructures ainsi que le développement agricole et rural (Orozco 2004 ; Tandian 2005 ; Dia 2007, 2010).

La reconnaissance de la multi-dimensionnalité des pratiques transnationales des migrants va de pair avec celle de l'ampleur prise par leurs transferts financiers à destination des pays d'origine. Le FIDA (2017) estime que ceux-ci ont augmenté de 51% entre 2007 et 2016, en passant de 296 milliards à 445 milliards d'USD au niveau mondial, soit plus que trois fois le montant de l'aide publique au développement. L'ONU, dans le cadre de l'Agenda 2030 pour

¹ Les associations de migrants agissent généralement selon les principes qui caractérisent le bénévolat (Cattacin et Domenig 2014). Selon Halba (2006), parmi ses caractéristiques principales figurent : l'engagement, la liberté (l'on s'engage de son plein gré) ; l'acte est sans but lucratif ; l'action est organisée et collective ; elle est au service de la communauté (intérêt commun ou général).

le développement durable, souligne aussi la contribution positive des migrants à une croissance inclusive et au développement durable, ce qui illustre l'ampleur prise par les discussions actuelles sur les liens entre migration et développement. Dans un tel contexte, les instances intergouvernementales, les gouvernements des pays d'accueil et d'origine, les organisations internationales et les ONG manifestent une propension grandissante à mobiliser, structurer et soutenir au niveau technique et financier les migrants et leurs associations pour accroître l'impact de leur action et de leur transfert en faveur du développement du pays d'origine. Les efforts visent d'une part à appuyer l'engagement associatif dans les projets en faveur des communautés d'origine, et d'autre part à essayer de canaliser, par des politiques incitatives et des dispositifs d'appui, les transferts financiers des migrants vers des investissements individuels et/ou collectifs productifs, capables de générer de l'emploi et des revenus dans les pays d'origine, en participant à la stabilisation socioéconomique des zones de départ.

Depuis l'instauration du « Forum mondial sur la migration et le développement », qui s'est tenu pour la première fois à Bruxelles en 2007, a lieu un dialogue annuel entre acteurs étatiques et de la société civile (associations de migrants/diaspora², ONG). Dans ce cadre, la société civile appelle régulièrement les États d'accueil et d'origine à un soutien davantage articulé dans les activités menées en faveur du pays d'origine, afin que les migrants et leurs associations puissent mieux remplir leur rôle d'acteurs du développement. Est demandé également un respect accru de leurs droits ainsi qu'une meilleure promotion des processus d'inclusion sociale dans les sociétés d'accueil, des facteurs considérés nécessaires à l'engagement des migrants et leurs associations en faveur du développement. Par ailleurs, est également requise une meilleure implication des migrants/diasporas dans l'élaboration des politiques qui les concernent³. Dans cette logique, il s'agit pour l'ensemble des acteurs étatiques et non-étatiques concernés (au niveau global, national et local), de participer à créer les conditions favorables tant aux investissements productifs qu'aux engagements associatifs dans les projets en faveur des communautés d'origine, en favorisant les partenariats transnationaux, notamment dans les projets de co-développement ou de coopération décentralisée (de Haas 2006 ; Lacroix 2009). Ces partenariats impliquent un cofinancement et une collaboration entre diverses typologies d'acteurs – associations de migrants, acteurs étatiques, fondations, organisations internationales, ONG et populations locales. Ils présupposent une action davantage coordonnée entre les divers acteurs dans les espaces d'accueil et d'origine ainsi que des moyens financiers et techniques supplémentaires, dans le propos d'élargir l'impact des projets des migrants au niveau d'un développement durable dans les contextes d'origine (Ceschi et Stocchiero 2006).

DES APPROCHES « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT » VARIABLES SELON LES CONTEXTES D'ACCUEIL ET D'ORIGINE

Ceci étant posé, il s'agit de noter que les divers pays d'accueil et d'origine se situent à des niveaux variables dans l'élaboration, la compréhension et l'application des principes

² Le terme « diaspora » se réfère dans la littérature contemporaine aux groupes ethniques/nationaux transnationaux et déterritorialisés qui s'engagent, aussi à distance, dans des manifestations d'appartenance, production culturelle et activation économique, politique et sociale (cf. Sheffer 2003). Malgré l'existence d'un débat à ce niveau, ce terme est de nos jours largement utilisé, surtout au niveau du dialogue politique, pour indiquer une communauté de migrants manifestant des pratiques transnationales. Dans cette recherche, nous utilisons principalement le terme de migrants, mais le terme diaspora pourra figurer lorsqu'explicitement mentionné par les documents, les discours ou la littérature analysée.

³ Cf. FMMD, Recommandations de la société civile, 2011.

découlant de la prise en compte des liens entre migration et développement. Les pays d'origine se caractérisent en effet par des politiques, des attitudes et des pratiques différentes vis-à-vis de leurs migrants/diasporas (ICMPD-OIM 2010). De même, les pays d'accueil ont des politiques et des approches différenciées en ce qui concerne la prise en compte des liens entre migration et développement (ICMPD-ECDPM 2013). Comme l'avance de Haas (2006), le rôle attribué aux migrants et à leurs associations autant dans le cadre de la définition des politiques que des actions, tout comme le type de soutien financier et technique qu'ils reçoivent de la part des acteurs étatiques et non-étatiques, sont fortement tributaires des approches propres aux contextes nationaux et locaux. Par ailleurs, les approches « migration et développement » sont en constante évolution autant dans les pays d'origine que d'accueil, en fonction de logiques complexes qui s'expriment du local au global.

Ces évolutions, bien que propres à chaque contexte et à ses intérêts, ainsi qu'à la constellation d'acteurs étatiques et de la société civile actifs à son intérieur (Maggi, Sarr, Green, Sarrasin, et Ferro 2013), ne sauraient pas être indépendantes des visions promues au niveau global par des institutions internationales concernées telles que la Banque Mondiale, l'ONU, l'OCDE et l'Union européenne, ainsi que par des organisations internationales comme l'OIM. Ces instances contribueraient à façonner la compréhension des liens entre migration et développement et à encadrer les actions à un moment donné (Vammen et Mossin Bronden 2012). Dès lors, pour comprendre de manière située les dynamiques sous-jacentes à l'engagement des migrants pour le développement, il s'agit de prendre en compte les caractéristiques du contexte socio-politique dans lesquelles cet engagement s'exerce à un moment donné, du niveau global à celui local.

MIGRATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Après la crise alimentaire mondiale de 2008, une nouvelle tendance a commencé à se dessiner dans le cadre des réflexions sur les liens entre migration et développement. Du global au local, l'attention est de plus en plus focalisée sur la contribution (réelle et potentielle) des migrants et leurs associations au développement agricole des pays d'origine. Or, la littérature qui s'est penchée sur les liens entre migration et développement agricole a toujours été fortement controversée (Gonzales-Velosa 2011). Elle tend à se partager entre les recherches qui montrent que la migration et les transferts financiers ont un impact négatif sur le développement agricole (par exemple en termes de réduction de la production et de la biodiversité, d'abandon de l'agriculture, d'investissement dans d'autres secteurs tels que le bâtiment ou le commerce), et les études qui montrent au contraire que les transferts financiers et sociaux des migrants ont un impact positif. A ce niveau, sont mentionnées entre autres l'introduction de pratiques agricoles innovatrices, la maîtrise de l'eau, la mécanisation agricole ou l'introduction de cultures diversifiées à valeur commerciale ajoutée (pour un aperçu du débat, voir Lucas 2007, Vergas-Lundius et al. 2008). Une vision plus nuancée de ce débat suggère que l'impact de la migration sur le développement agricole dépendrait des facteurs contextuels au niveau politique, socioéconomique et environnemental à l'œuvre dans les pays et les contextes concernés (de Haas et de Mas 1997). Ainsi, des investissements productifs dans l'agriculture, autant au niveau associatif qu'individuel, seraient favorisés par l'existence d'un environnement favorable, ainsi que par l'existence de conditions et politiques incitatives, autant dans les pays d'origine que d'accueil (Lacroix 2011).

Dès lors, plusieurs initiatives au niveau international ont été développées lors des dernières années pour accroître le potentiel de la migration au niveau du développement agricole. Elles visent de manière générale à soutenir au niveau technique et financier les engagements

associatifs en faveur de l'agriculture et du développement rural au bénéfice des communautés des contextes de départ, et à favoriser les investissements productifs agricoles individuels et/ou collectifs. Parmi ces initiatives, figure le programme de l'OIM « Migration pour le développement en Afrique », comprenant un volet destiné à canaliser les transferts financiers de migrants africains dans des projets associatifs de co-développement dans le domaine agricole (Stocchiero 2008). Le FIDA a lancé il y a quelques années l'Initiative d'appui aux investissements de la diaspora en faveur de l'agriculture (DIA), qui encourage la diaspora mondiale à investir dans des projets d'agriculture durable. Les objectifs sont d'améliorer les conditions de vie des populations rurales pauvres par la création d'emploi, la réduction de la dépendance des importations afin d'accroître la sécurité alimentaire tout en contribuant à rendre moins pressante la nécessité de migrer (FIDA 2014). La FAO a également récemment investi les liens entre la migration et le développement agricole et rural en partant d'un double présupposé. D'une part, l'agriculture et le développement rural sont conçus comme pouvant remédier aux causes profondes de la migration (pauvreté rurale, insécurité alimentaire, chômage, dégradation de l'environnement, etcetera). D'autre part, est souligné le potentiel de la migration pour le développement agricole, qui demande des efforts soutenus afin que les migrants et leurs associations viennent en aide aux zones rurales des pays d'origine par des investissements en capital, des transferts de compétences et de technologies, de savoir-faire et par leurs réseaux sociaux (FAO 2016).

Au niveau des pays européens, les programmes de co-développement de la coopération française et italienne, impliquant un co-financement des États d'accueil (aussi au niveau décentralisé), ont concerné dans plusieurs cas les projets associatifs des migrants dans le domaine agricole et rural (Lacroix 2009 ; 2011). Il s'agit là d'une tendance qui s'est accentuée depuis la votation du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, lancé en réaction à la « crise » des migrants et des réfugiés de 2015. Ce programme, destiné à lutter contre les « causes profondes » de la migration irrégulière en Afrique et des déplacements forcés, comprend le financement de projets de coopération et d'activités génératrices de revenu et d'emploi pour les jeunes. Ces actions envisagent la participation de diverses typologies d'acteurs (agences de coopération de pays européens, acteurs étatiques et de la société civile locaux, ONG européennes, associations de migrants, secteur privé). Elles concernent dans nombre de cas le soutien au développement de l'agriculture dans les zones rurales de départ, avec l'objectif de renforcer la résilience des communautés et faire émerger des opportunités d'emploi au niveau local, en tâchant de rendre la migration davantage un choix qu'une nécessité (AICS 2017).

Bien qu'elle se montre généralement critique sur une possible instrumentalisation des politiques de coopération et du rapport entre migration et développement (agricole) pour la gestion du phénomène migratoire au niveau européen⁴, la société civile dans les pays d'accueil est aussi particulièrement concernée par les liens entre migration, agriculture et développement durable. Au niveau de la Suisse, la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui regroupe les ONG et les associations genevoises actives dans la coopération au développement, a organisé à Genève en 2014 une table ronde sur les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer les capacités des migrants porteurs de projets en agriculture pour la

⁴ Dans ce cadre, la société civile rappelle que les programmes de coopération et les investissements pour la création d'occupation dans les pays d'origine des migrants ne sont pas substitutifs des migrations (Anglana et al. 2017). En effet, selon la théorie de la transition, les initiatives de développement peuvent, selon les contextes, favoriser à court terme les phénomènes migratoires. Ce serait seulement dans le long terme, avec la réduction des inégalités internationales, que les migrations peuvent représenter des décisions librement choisies (Monsutti 2008 ; de Haas 2010).

sécurité alimentaire et le développement durable. Au Tessin, la Fédération des ONG de la Suisse Italienne (FOSIT) collabore avec le Département d'Économie, de Santé et du Social (DESS) de la SUPSI⁵ au module de formation sur la Coopération internationale, et des réflexions sont actuellement engagées autour des liens entre migration et développement, y compris agricole. Dans d'autres pays européens, des activités et des réflexions similaires sont portées par des organisations de migrants en collaboration avec des ONG et des partenaires étatiques et non-étatiques. Notons encore le récent partenariat sur les liens entre migration, agriculture et développement rural, signé en avril 2019 entre la FAO et l'ADEPT, la plateforme associative qui représente la diaspora africaine au niveau européen⁶. Ce partenariat vise à promouvoir la reconnaissance des liens positifs entre migration et développement agricole, et à favoriser la mobilisation de ressources de la diaspora en faveur de l'agrobusiness dans les pays d'Afrique.

En ce qui concerne l'action associative, les réflexions engagées visent d'une part à mieux comprendre les facteurs à l'origine des engagements transnationaux associatifs des migrants en faveur du développement agricole, leurs modalités d'action et les partenariats qu'ils impliquent, les éléments facilitateurs et les obstacles auxquels ils se confrontent, aussi dans le propos de contribuer à créer les conditions favorables à la mobilisation associative et aux partenariats transnationaux. D'autre part, elle se proposent d'améliorer l'accompagnement et l'impact des projets d'agriculture portés par les associations de migrants sur le développement agricole durable, la sécurité alimentaire, la préservation des écosystèmes et la lutte contre la pauvreté rurale. Il s'agit en d'autres termes de favoriser un développement agricole et rural durable ayant des impacts positifs sur les communautés locales, au niveau social, économique et environnemental.

LE CAS DU SENEGAL

Ces programmes et réflexions concernent tous le Sénégal – parmi d'autres pays en voie de développement⁷ – qui se caractérise par une population majoritairement rurale (environ le 70%, selon les régions), s'adonnant en grande partie à une agriculture familiale pluviale. Le pays comporte un important taux d'émigration rurale dirigée vers les villes, en particulier Dakar, et, à l'international, vers les pays de la sous-région africaine et les pays occidentaux (Wade, Dime, Tandian, et Ehode 2017). Le Sénégal représente également un pays d'accueil pour les migrants de la sous-région (en particulier Guinée, Mali, Gambie, Mauritanie, Guinée Bissau), et pour les Français (Ndione 2018). En ce qui concerne l'Europe, le Sénégal se distingue par une ancienne tradition migratoire vers la France, en raison des liens historiques, et vers l'Italie et l'Espagne, en particulier à partir des années 1980 (Diop 2008). La migration internationale sénégalaise concerne actuellement plusieurs pays européens, y compris la Suisse, ainsi que des pays d'Amérique du Nord et Sud, d'Asie et du Golfe. Estimée à environ 3 millions de personnes⁸, la diaspora sénégalaise fait depuis longtemps l'objet d'une grande attention auprès des chercheurs, des organisations internationales, des ONG, et des *policy-makers* concernés par les liens entre migration et développement, en raison de son caractère

⁵ Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, qui est partenaire de cette étude avec la FOSIT et l'Association Sunugal (Italie-Sénégal).

⁶ Basée à Bruxelles, la plateforme Afrique-Europe de Développement de la Diaspora (ADEPT) est un réseau d'organisations de la diaspora africaine basée dans l'UE, en Suisse et en Norvège.

⁷ Le Sénégal fait partie de la liste des pays les moins développés de l'ONU.

⁸ Les estimations quant à la taille réelle de la diaspora sénégalaise dans le monde sont controversées dans la littérature. Ici est reportée l'ampleur estimée dans le cadre du document étatique: *Le PAISD, un pont de solidarité sur les routes de l'émergence du Sénégal*. République du Sénégal, AFD, Migrants Acteurs du Développement, 2018.

fortement transnational. Les migrants sénégalais se caractérisent en effet par leur forte propension à garder des liens avec les territoires d'origine et à circuler entre les espaces, ainsi que par l'importance de leurs transferts financiers⁹. Mais aussi, il se caractérisent par la vivacité de leur activisme associatif, largement reconnu dans la littérature et par les acteurs étatiques et non-étatiques concernés (Riccio 2007 ; Lacroix, Sall, et Salzburg 2008 ; Mezzetti, Rogantin, et Russo 2009).

Comme l'ont montré aussi nos recherches précédentes réalisées au Sénégal dans la région de Louga (Maggi, Sarr, Amadei 2008), et auprès d'associations de migrants sénégalais établis en Suisse, France et Italie (Maggi et al. 2013 ; Green et al. 2014), les migrants et leurs associations participent depuis des décennies de façon active au développement local des contextes d'origine, en finançant des infrastructures et des équipements sociaux collectifs via leurs projets. Ces contributions ont lieu de manière indépendante, avec des fonds propres, ou au travers de projets de co-développement. C'est le cas plus en particulier des associations qui sont basées en France et en Italie, en raison de l'existence de politiques de co-développement dans ces pays. Celles-ci impliquent un cofinancement et un partenariat avec des entités étatiques et non-étatiques (des pays d'accueil et, selon les cas, des pays d'origine), selon une dynamique transnationale liant les espaces ici et là-bas. Les résultats de nos études ont montré qu'au cours des dernières années s'est précisée auprès des migrants sénégalais et leurs associations une tendance à vouloir focaliser leurs engagements sur des projets de développement agricole et rural, qu'il s'agisse de projets associatifs en faveur des communautés d'origine ou d'investissements individuels (voire collectifs) en vue d'un retour ou d'une circulation entre les espaces (Sinatti 2015).

Le gouvernement sénégalais a joué un rôle précurseur dans la reconnaissance de la contribution des migrants au développement de leur pays d'origine, qui remonte aux années 1980. Cette reconnaissance s'est intensifiée au fil du temps. Les migrants sont actuellement considérés dans le discours gouvernemental comme les principaux acteurs du développement national et local, et leur rôle est estimé crucial au niveau de l'émergence du pays (Toma et Kabbanji 2017). En 2001, le gouvernement a créé le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, actuellement remanié sous forme de Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE). Dans ce cadre, le gouvernement multiplie les appels aux migrants et à leurs associations pour qu'ils participent de manière davantage productive et structurée au développement du Sénégal par des transferts financiers, sociaux et de compétences, en vue de la création d'entreprises qui puissent générer des emplois, ainsi que par des projets associatifs de co-développement capables de mobiliser des ressources et des partenariats entre pays d'accueil et localités d'origine. Dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) du président Macky Sall, le référentiel actuel de politique économique et sociale du pays, l'agriculture est envisagée comme l'un des secteurs privilégiés. Dès lors, les appels récents dirigés vers les Sénégalais à l'étranger concernent plus en particulier le domaine de l'agriculture. Les migrants et leurs associations sont ainsi appelés à jouer un rôle important dans la stratégie sénégalaise de développement agricole durable, qui a comme principaux objectifs l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, la lutte contre la pauvreté, la création d'emploi, et l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, tout en préservant les sols et les écosystèmes (FAO 2016). Plusieurs agences et fonds au niveau national (cf. l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole - ANIDA, le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur - FAISE) ont été créés pour accompagner au

⁹ Comme relevé par le FIDA (2017), lors de la dernière décennie l'augmentation des transferts financiers a été plus importante pour le Sénégal que la moyenne mondiale, soit un taux de croissance de 68% entre 2007 et 2016. Les transferts au Sénégal s'élèvent à 2005 millions d'USD pour l'année 2016, soit le 13.9 % du PIB du pays.

niveau technique et financier (aussi) les investissements des migrants dans l'agriculture. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation, des stratégies visant à impliquer les migrants et à améliorer l'impact de leurs actions ont commencé à être mises en place par les collectivités locales – en particulier dans les régions rurales à forte tradition migratoire – avec le support de partenaires nationaux et internationaux,

Les potentialités de développement de l'agriculture au Sénégal sont très importantes, malgré les nombreux défis socio-économiques et environnementaux auxquels se confrontent la plupart des régions sénégalaises à vocation agro-sylvo-pastorale depuis les sécheresses des années 1970 et les politiques d'ajustement structurel des années 1980. En ce qui concerne ces dernières, elles ont entraîné selon les observateurs des effets contreproductifs sur l'agriculture sénégalaise, en raison de la diminution de l'encadrement étatique et des subventions dans le cadre des politiques de libéralisation dans le domaine agricole (Faye, Ba, Dieye, et Dansoko 2007 ; Hathie et Ba 2015 ; Sall, Tall, Tandian, et Samb 2011). Les aléas climatiques combinés à l'appauvrissement des sols, la réduction de la biodiversité, les insuffisances en matière de maîtrise de l'eau, d'accès aux intrants et au crédit, à l'équipement technique, ainsi que la concurrence avec les produits alimentaires d'importation, mettent en danger les capacités de l'agriculture de satisfaire les besoins socioéconomiques des populations rurales, ainsi que leur sécurité alimentaire. Les conséquences se résument dans un important exode rural vers les villes ou l'étranger, et dans une pauvreté rurale qui touche en particulier les jeunes et les femmes (Sylla 2015).

Le contexte agricole sénégalais présente certainement des contraintes mais aussi des fortes opportunités de développement, qui ont commencé à se redessiner lors des dernières années¹⁰. Les migrants et leurs associations, de par leur inclination s'engager en faveur de leur région d'origine, des qualifications et des connaissances acquises à l'étrangers, de leur capacité à mobiliser des ressources financières propres et en cofinancement à partir de sources publiques et privées, et aussi en raison de leur connaissance du territoire, de ses potentialités et ses limites, sont considérés au Sénégal comme une classe d'acteurs du développement particulière, voire unique, en zone rurale, à encourager grâce à un accompagnement et des incitations appropriées (FIDA 2014). Dans le cadre d'un tel discours, il s'agit dès lors de focaliser au plus près l'attention sur les engagements des migrants, en particulier associatifs, en faveur du développement agricole des contextes d'origine. Des recherches sont nécessaires afin de mieux comprendre les logiques sous-tendant leurs actions, les atouts mais aussi les défis qu'elles comportent dans les réalités de terrain, ainsi que les transformations qu'elles induisent en termes de développement durable dans les localités d'origine concernées. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte au préalable les facteurs propres au contexte social et politique dans lesquels s'exerce ce type d'engagement, afin de comprendre de manière située de quelle manière les facteurs contextuels contribuent à façonner les dynamiques associatives (et vice-versa).

¹⁰ Par exemple grâce à des programmes étatiques de relance de l'agriculture qui ont concerné en particulier le riz, voir le Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR), initié en 2014.

OBJECTIFS DE L'ETUDE ET QUESTIONNEMENTS

A la lumière des considérations exposées, cette étude s'est proposée de centrer l'attention sur un aspect qui a été peu étudié dans la littérature sur les associations de migrants – et ceci autant en Suisse qu'au niveau international – à savoir l'engagement associatif des migrants dans les projets de développement agricole et rural. En Suisse, malgré l'importance des activités transnationales observées auprès d'associations de migrants (Cattacin et Domenig 2014 ; Dahinden et Moret 2008), la recherche demeure centrée sur l'engagement en faveur de l'inclusion sociale dans le pays d'accueil (Studer, Thorshaug, Müller, et Ostrowski 2016). Au niveau international, bien qu'il existe des études sur l'engagement associatif des migrants dans la solidarité internationale et leur contribution au développement du pays d'origine¹¹ (Orozco 2004 ; Tandian 2005 ; Dia 2009), la littérature concernant l'engagement via les projets de développement de l'agriculture est particulièrement lacunaire (FIDA 2014). Ainsi, malgré la vivacité des débats actuels sur les liens entre migration et développement agricole qui ont lieu dans les milieux spécialisés, et en dépit du rôle crucial attribué aux migrants et à leurs associations pour accompagner le développement agricole et rural du pays d'origine, peu d'études scientifiques ont concerné ce domaine.

Dès lors, cette étude basée sur le cas du Sénégal vise à apporter, grâce à une approche comparative entre projets initiés par des associations sénégalaises établies dans trois contextes européens d'accueil différents, une contribution aux débats académiques et politiques concernés. En ce sens, il s'agit de mettre en évidence les dynamiques sous-jacentes l'engagement associatif via les projets de développement agricole, en analysant dans quelle mesure elles sont reproductibles à des contextes d'accueil spécifiques et à leurs politiques en matière de migration et développement (agricole). Se situant dans le prolongement de nos recherches précédentes sur la migration sénégalaise et ses dynamiques associatives en France, Suisse et Italie (Maggi et al. 2008 ; 2013), dans cette étude ont été analysés des projets initiés par des associations de migrants basées dans ces trois pays d'accueil.

Comme l'ont montré les résultats de nos études précédentes, ces pays d'accueil se caractérisent par des politiques et des pratiques « migration et développement » distinctes, et par des traditions migratoires sénégalaises différentes. Ces facteurs contextuels se sont révélés avoir un impact sur les typologies d'associations observées dans chaque contexte et sur les activités réalisées. Par conséquent, l'on s'attend à ce que les caractéristiques du contexte où s'exerce l'action associative des migrants déterminent, au moins en partie, les formes d'engagement observées au niveau du développement agricole et partant, ses dynamiques sous-jacentes. Il s'agira par conséquent de dégager dans l'analyse des typologies d'engagement propres à des contextes donnés.

¹¹ Cependant, l'intérêt demeure focalisé davantage sur l'impact des transferts financiers que sur l'engagement par les projets (Ratha et al. 2016).

UNE APPROCHE COMPARATIVE DES POLITIQUES « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT » ET DES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS

L'approche analytique de cette recherche comprend, en plus de l'examen des projets de développement agricole initiés par les migrants, la prise en compte des contextes concernés par leur action associative. Dès lors, elle se déploie sur deux volets principaux, le premier relatif aux politiques migration et développement (agricole) au Sénégal, et le deuxième aux études de cas de la France, de la Suisse et de l'Italie. Afin de situer les engagements associatifs dans le contexte sénégalais où ils s'exercent, la démarche de recherche a comporté en premier lieu une analyse des politiques sénégalaises de migration et développement, en focalisant l'attention sur le développement agricole. En particulier, il s'agit de considérer le rôle attribué aux migrants et à leurs associations dans le développement agricole sénégalais, et de discuter les initiatives mises en place à ce niveau. Cette analyse a pris en compte les politiques au niveau national – avec des références au niveau local – et leur articulation avec le débat migration et développement s'exerçant à un niveau international, en particulier dans le cadre des partenariats avec l'Union européenne, et des accords bilatéraux avec les principaux pays d'accueil des migrants, dont la France et l'Italie.

En deuxième lieu, cette étude s'est attachée à analyser les études de cas de la France, de la Suisse et de l'Italie. A ce niveau, ont été pris en compte autant les éléments principaux des politiques migration et développement propres à chaque pays que les caractéristiques d'une série de projets associatifs dans le domaine du développement agricole initiés par des migrants basés dans ces trois contextes d'accueil. Ainsi, pour chaque étude de cas, après avoir considéré les principales caractéristiques de la migration et de l'associationnisme sénégalais dans le pays d'accueil considéré, l'analyse s'est focalisée sur deux niveaux complémentaires : 1) une analyse de l'approche « migration et développement » dans le contexte d'accueil ; 2) un examen approfondi des caractéristiques des projets associatifs dans le domaine agricole initiés par des migrants basés dans les trois contextes d'accueil. Une telle approche analytique doit permettre de mettre en évidence autant les atouts que les défis liés à l'action associative, et d'apporter une meilleure compréhension des dimensions sous-jacentes les engagements transnationaux des associations de migrants dans le domaine de l'agriculture, en prenant en compte les facteurs liés aux politiques et aux contextes dans lesquels ils s'exercent. En d'autres termes, il s'agit de s'intéresser aux interrelations entre contextes sociopolitiques relatifs à la problématique migration et développement et pratiques associatives en faveur de la solidarité et du développement dans le domaine agricole. Une telle démarche consent ainsi d'aborder l'analyse des dynamiques associatives de manière contextuelle et située.

Par ailleurs, la prise en compte de projets initiés par des associations basées en France, Suisse et Italie permet une comparaison entre pratiques et politiques à l'œuvre dans des pays divers (de Haas 2006), en favorisant l'échange de « bonnes pratiques » entre pays. L'aspect comparatif peut se révéler important pour les discussions actuelles qui ont lieu autant en Suisse que dans d'autres pays, car il permet une réflexion à partir de diverses typologies d'engagement associatif et de projets menés, aussi propres à chaque contexte. Une telle comparaison peut permettre une évolution des pratiques et des politiques en lien avec l'engagement associatif des migrants, et la problématique migration et développement (agricole).

UNE DEMARCHE ANALYTIQUE ET DE COMMUNICATION

Afin de favoriser les activités de dialogue entre les diverses typologies d'acteurs concernés par la problématique sous examen, l'étude a compris une démarche analytique basée sur une recherche de terrain comprenant la réalisation d'un film sociologique. Le film a été prévu pour accompagner les activités de communication, de sensibilisation et de dialogue entre les acteurs¹². Une telle démarche d'analyse et de communication se propose également de contribuer à faire le point sur les enseignements tirés, pour élargir l'échelle d'action et l'impact des projets des migrants sur le développement durable de l'agriculture dans les contextes d'origine. Mais aussi, elle doit permettre de discuter les résultats en termes de processus d'inclusion des migrants dans les sociétés d'accueil, et d'intercompréhension entre les pays du Nord et du Sud. En accord avec les approches qui considèrent les engagements dans le développement et les processus d'inclusion dans les sociétés d'accueil en tant qu'interconnectés et positivement liés (Pastore 2003 ; Maggi et al. 2013), il s'agit en ce sens d'investiguer les formes prises par ces liens.

Tout en étant centrés sur le Sénégal, qui se distingue par un important engagement associatif migrant dans les projets de développement agricole qu'il s'agit aussi de capitaliser au bénéfice d'autres potentiels initiateurs de projets, et tout en considérant des acteurs associatifs basés en Suisse, en France et en Italie, les résultats de cette recherche se proposent d'alimenter les réflexions qui ont lieu aussi dans d'autres pays d'accueil et d'origine des migrants.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les deux niveaux analytiques abordés dans cette étude – les politiques « migration et développement » propres aux pays considérés, en particulier celles relatives aux migrants/diasporas, et les caractéristiques des engagements associatifs via les projets de développement agricole – ont été adressés en combinant des méthodologies issues d'approches distinctes. Ont été considérées notamment les approches comparatives en politiques publiques (Cattacin, Lucas, et Vetter 1996), les approches socio-ethnographiques de la migration transnationale et du développement (Riccio 2008; Sinatti 2018), et les méthodes audiovisuelles en sciences sociales (Banks et Zeitlyn 2015).

La recherche a été développée principalement au moyen d'une étude de terrain¹³ socio-ethnographique et filmique. Elle s'est déroulée dans diverses localités situées dans les régions sénégalaises concernées par les projets investigués (à savoir les régions de Louga, Thiès, Tambacounda et Matam). L'approche de terrain a été complétée par divers séjours à Dakar, visant à s'entretenir avec des représentants d'organisations étatiques et non-étatiques, ainsi que d'organisations internationales, concernés par les politiques de migration et développement (agricole).

¹² Des projections du film avec table ronde et débat ont été prévues dans le cadre du projet, à Genève et au Tessin, ainsi qu'au Sénégal, en collaboration avec les partenaires du projet, SUPSI et FOSIT au Tessin, l'Association Sunugal (Milan-Italie et Thiès-Sénégal) et son partenaire IPSIA, ainsi qu'avec le Service de la Solidarité Internationale (SSI) du Canton de Genève. D'autres événements de communication comprenant également la participation d'acteurs tels qu'ONG, représentants étatiques, OI, migrants et associations, ainsi que les publics intéressés, sont prévus dans d'autres contextes en tant que stratégie de valorisation des résultats après la conclusion du projet.

¹³ Le travail de terrain au Sénégal a eu lieu entre mars et août 2018.

L'ANALYSE DES POLITIQUES « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT »

En ce qui concerne l'analyse des politiques de migration et développement (agricole), au niveau du Sénégal ainsi qu'à celui de la France, de la Suisse, et de l'Italie, une analyse documentaire et des entretiens avec des acteurs concernés ont été conduits. Ainsi, a été réalisée d'une part une analyse de la documentation pertinente (études scientifiques, textes de loi, directives et principes d'action, rapports d'activités, documentation informative, prises de position, sites internet, etc.). D'autre part, une enquête de type qualitatif basée sur des entretiens semi-directifs¹⁴ a été menée auprès de représentants étatiques d'agences gouvernementales sénégalaises, au niveau central et local, de représentants d'organisations internationales, de la Délégation à l'Union européenne à Dakar, et d'agences de développement des trois pays considérés. De plus, ont été interviewés des représentants d'ONG sénégalaises et des pays d'accueil concernés, ainsi que des chercheurs sénégalais. Les entretiens ont concerné, entre autres et selon la typologie d'acteur, les caractéristiques des politiques migration et développement (agricole) examinées, les dispositifs de soutien et d'accompagnement mis en place, les actions et les programmes menés, la perception du rôle des migrants et leurs associations dans le développement agricole, les modalités d'action de leurs projets ainsi que les impacts perçus en termes de développement local durable (selon les dimensions sociales, économiques et environnementales).

Des contacts privilégiés ont été établis avec une série d'acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens, qui ont été entendus à plusieurs reprises et qui ont mis à disposition de la documentation, des informations et des contacts tout au long de la durée du travail de terrain. L'analyse a été complétée par des activités d'observation participante d'événements pertinents pour l'analyse des politiques, qui ont eu lieu pendant le travail de terrain. Notons en particulier la participation à l'Atelier national de partage des résultats du projet « *Favoriser les investissements productifs afin de créer des emplois agricoles et non-agricoles décents pour les jeunes ruraux dans les zones du Sénégal enclines à la migration* », initié par la FAO au Sénégal. Dans ce cadre, des informations concernant les discours d'acteurs divers autour des liens entre migration et développement agricole ont pu être récoltés, et des contacts avec des acteurs impliqués dans le thème ont pu être établis.

L'ANALYSE DES PROJETS ASSOCIATIFS, ET LE TRAVAIL DE TERRAIN SOCIO-ETHNOGRAPHIQUE ET FILMIQUE

Pour l'étude de cas de la France ont été analysés les projets agricoles initiés par trois associations de village de la Région de Matam et de Tambacounda. Les associations villageoises représentent la typologie associative la plus ancienne et répandue en France (Daum 1993 ; Dia 2009). Le siège des trois associations se situe à Mantes-la-Jolie, en Île-de-France, une ville cosmopolite de la région parisienne qui constitue un lieu d'accueil traditionnel des migrants provenant de la Vallée du Fleuve Sénégal (Tandian 2005). Pour la Suisse, a été analysé un projet initié dans la Petite-Côte (Région de Thiès) par une association basée à Genève. En ce qui concerne l'Italie, les projets analysés ont concerné deux associations, l'une actives dans plusieurs villages de la région de Thiès (et de Louga), et l'autre dans un village de la Région de Louga (dans le Département de Linguère). Il s'agit là de régions particulièrement concernées par la migration en Italie (Mboup 2000 ; Maggi et al.

¹⁴ Environ 50 entretiens en tout, dont une partie a été filmée. Le court métrage « Paroles d'acteurs », 20', illustrant les points de vue de diverses typologies d'acteurs sénégalais impliqués dans la thématique migration et développement agricole, a été réalisé en tant que bonus du film sur les projets associatifs investigués.

2008). Pour l'analyse des projets associatifs, ont été employées des méthodes qualitatives basées sur les approches de terrain socio-ethnographique, à savoir l'observation participante, les entretiens semi-directifs individuels (à l'aide d'une grille d'entretien semi-structurée) avec les membres et les responsables associatifs initiateurs du projet, avec les responsables du projet au Sénégal, ainsi qu'avec des représentants des communautés concernées par les projets (bénéficiaires, ONG et collectivités locales). Ont été menés aussi des entretiens collectifs de manière à susciter des discussions et des échanges de points de vue entre acteurs. Ces méthodes ont été complétées par une analyse de la littérature et de la documentation pertinente (documents associatifs, descriptifs et comptes rendus des projets, rapports annuels).

La particularité de l'approche méthodologique employée dans cette recherche a été celle de recourir lors du travail de terrain aux méthodes audiovisuelles en sciences sociales (Maggi 2006), issues de l'anthropologie et de la sociologie visuelles. Le matériel filmique récolté, qui a aussi été utilisé pour l'analyse des résultats, a été monté pour réaliser un film documentaire socio-ethnographique¹⁵ en tant que complément au travail écrit, à utiliser, comme mentionné plus haut, pour les activités de communication et de valorisation de la recherche. Ainsi, après des observations préalables sur le terrain et des entretiens exploratoires, les activités d'observation participante sur le terrain ainsi que les entretiens individuels et collectifs ont été filmés. Les données audiovisuelles récoltées sur le terrain et organisées dans un film permettent d'élargir la compréhension, la communication et la discussion de la problématique analysée. Comme souligné par Knowles et Sweetman (2004), les méthodes basées sur le visuel sont particulièrement adaptées pour l'analyse et la communication des environnements, y compris sous l'angle social et culturel, des interactions et des relations entre les acteurs, et permettent un témoignage direct de l'expérience et des vécus des acteurs sociaux (Pink 2007). Une approche filmique permet en ce sens une communication plus directe de l'expérience aux spectateurs, et favorise une intercompréhension entre cultures et univers sociaux divers (Rouch 2003).

¹⁵ Sunu toll (Notre champ), 60', 2019, de Jenny Maggi et Dame Sarr. Production : Unité de sociologie visuelle, IRS, Université de Genève.

LA COMPARAISON ENTRE LES TROIS ETUDES DE CAS

En guise de résultats, sont présentés dans ce cadre les études de cas de la France, de la Suisse et de l'Italie selon une approche comparative. Une telle démarche permettra de discuter et de mettre en perspective les diverses typologies d'engagement associatif, en dégagant autant les convergences que les particularités propres à chaque contexte d'accueil, ainsi que leurs interrelations avec le contexte sociopolitique sénégalais où s'exerce cet engagement¹⁶.

Ainsi, sont retracées en premier lieu les principales caractéristiques de l'action en faveur du développement agricole des associations de migrants prises en compte dans les études de cas de la France, de la Suisse et de l'Italie. Cette analyse considère les aspects saillants des politiques migration et développement dans chaque pays, afin d'aborder l'action associative dans son contexte. En deuxième lieu, les dynamiques propres à chaque étude de cas seront abordées dans une logique comparative, afin de mettre en évidence autant les éléments de divergence que de convergence.

LA FRANCE, LE PASSAGE DU SOCIAL AU PRODUCTIF

En France, les associations villageoises originaires de la Vallée du Fleuve Sénégal représentent la forme associative la plus structurée et la plus reconnue. Comprenant généralement un nombre très important de membres originaires du village, et agissant souvent en lien avec des cellules associatives établies dans d'autres pays d'accueil européens et africains, les associations villageoises se caractérisent tout particulièrement par leur cohésion interne et par le fort élan de solidarité des membres associatifs envers les populations des villages d'origine. Ces associations ont manifesté depuis leur naissance un fort attachement citoyen à leur contexte d'origine, en s'engageant, grâce aux cotisations mensuelles des membres, dans diverses activités en faveur des villages d'origine. Celles-ci se sont concrétisées en premier lieu dans des projets d'infrastructures, pour répondre tout d'abord aux besoins sociaux de base des populations. Dans un contexte rural excentré caractérisé par une faible intervention étatique, les associations villageoises ont ainsi pris en charge des questions telles que l'éducation, la santé et l'hydraulique, qui relèvent classiquement de la souveraineté de l'État (Wade et Wade 2018).

La progressive reconnaissance de l'action des associations villageoises de la Vallée du Fleuve Sénégal en faveur du développement local a contribué à l'émergence des premiers dispositifs de co-développement en France, comportant le co-financement et le support technique de l'État, de collectivités locales ainsi que d'ONG tels que le GRDR. Les associations villageoises ont en effet su se mobiliser dans l'espace public français pour faire reconnaître leur rôle central d'acteurs du développement, ce qui a porté à l'élaboration des politiques de co-développement d'abord, et de développement solidaire ensuite. Dans ce cadre, ont émergé des dispositifs étatiques tels que le PAISD, comportant une collaboration

¹⁶ Pour une présentation plus détaillée des politiques « migration et développement » au Sénégal, ainsi que des études de cas de la France, de la Suisse et de l'Italie, voir la publication de la recherche sous forme d'ouvrage : Jenny Maggi et Dame Sarr (à paraître). *Le rôle des associations de migrants dans la coopération internationale. Le cas du développement durable de l'agriculture au Sénégal*. Éditions SEISMO.

entre les gouvernements de la France et du Sénégal, qui participent à cofinancer les infrastructures sociales de base dans les villages d'origine, ainsi que dans les départements. Au travers de ce dispositif, l'approche centrée sur le village est en train d'évoluer vers une logique davantage départementale voire régionale, comportant l'implication des collectivités locales et l'insertion de l'action associative dans les plans de développement local des autorités (Datola 2014). Des fédérations régionales d'associations villageoises telles que la FADERMA (Département de Matam), et la FADERTA (Département de Tambacounda), ont été mises en place aussi pour accompagner le passage de l'échelle villageoise à celle départementale. L'objectif est de favoriser une meilleure coordination avec l'action étatique, et d'éviter de créer des déséquilibres trop importants au niveau des infrastructures entre les territoires avec beaucoup et peu de migrants.

Après s'être engagées depuis des décennies en faveur de la réalisation d'infrastructures de base dans l'objectif de répondre aux besoins sociaux des habitants, les associations villageoises s'orientent actuellement de plus en plus vers des projets ayant un impact socioéconomique plus direct et durable sur les communautés, qui concernent surtout le domaine agricole. Ainsi, comme l'a montré l'analyse des trois projets associatifs considérés dans l'étude de cas de la France, un passage du social au productif est en train de se manifester au niveau l'action associative villageoise. Grâce aux réalisations menées dans le cadre de la maîtrise de l'eau, les projets portés par les associations examinées contribuent à intensifier la production agricole, au niveau de la riziculture, du maraîchage, de l'arboriculture, de la monoculture maraîchère, tout en apportant des innovations au niveau des techniques d'élevage, de la pisciculture, ainsi que de l'aviculture moderne. Les réalisations menées consentent de cultiver toute l'année, en dépassant les pratiques traditionnelles de l'agriculture sous pluie. Les projets des associations des migrants conduisent à une indéniable amélioration de la sécurité alimentaire des populations, grâce à la mise à disposition de fruits et de légumes frais, de viande, de poisson, de riz, et contribuent à créer des opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes. Ils sont aussi en train d'enclencher une dynamique de commercialisation productive capable de générer des revenus pour les exploitants. Dans le cadre des projets examinés, la commercialisation s'exerce cependant encore à un niveau local. Les activités de transformation des produits ne sont pas encore contemplées, ce qui ne favorise pas la commercialisation des produits dans d'autres régions du Sénégal voire à l'étranger, et limite donc les bénéfices financiers pour les exploitants. Le passage du social au productif n'est pas aisé à mettre en place, et présente des défis auxquels les associations sont en train de se confronter. En ce sens, est estimé nécessaire un accompagnement plus important de l'État ou d'autres instances à la commercialisation et à la transformation des produits, afin d'accompagner le passage vers une dynamique véritablement productive, capable d'assurer des revenus stables aux exploitants.

Dans la logique du passage du social au productif, les projets menés par les associations villageoises considérées contribuent à organiser les habitants – auparavant regroupés le plus souvent en associations – en groupements d'intérêt économiques (GIE), en particulier de femmes et de jeunes. Il s'agit là du type de formalisation le plus simple, qui permet, à la différence de l'association, de répartir les bénéfices entre les membres, et de s'engager dans une dynamique commerciale génératrice de revenus. Dans un cas, les exploitantes se sont organisées en coopérative, une forme d'organisation plus complexe qui a été mise en place avec l'appui de programmes étatiques locaux tel que le PRODAM et le SIPA. L'émergence de ces formes organisationnelles formalisées, qui sont l'expression d'une évolution vers une logique davantage productive, participe à l'exercice de responsabilités nouvelles en particulier auprès des femmes, et contribue à l'établissement de rôles plus égalitaires au sein de la famille,

ainsi qu'à une autonomisation financière des femmes (et des jeunes). Les femmes jouent souvent un rôle très important au niveau des décisions concernant les projets à mettre en place. L'on constate ainsi que dans les villages de la Vallée du Fleuve Sénégal considérés, les projets appuyés par les migrants dans le domaine agricole contribuent à l'émancipation des femmes. Le travail dans le secteur agricole, avec les responsabilités qu'il implique au niveau organisationnel, représente ainsi comme déjà observé par Tandian (2005) un facteur important de la restructuration des rapports hommes-femmes vers davantage d'égalité.

Les trois associations villageoises considérées ici sont toutes basées à Mantes-la-Jolie (dans le Département des Yvelines en Île de France), qui représente l'un des principaux lieux d'accueil des migrants originaires de la Vallée du Fleuve. Dans deux cas analysés, les projets agricoles ont bénéficié d'un cofinancement de la part du Département des Yvelines, qui représente en France le principal contributeur de la coopération décentralisée. Ce département a mis en place depuis le début des années 2000 des dispositifs de subvention aux initiatives de solidarité internationale portées par les migrants. Ce soutien départemental s'exerce plus en particulier depuis 2015 au travers de l'YCID, qui prévoit désormais, en plus d'un dispositif de subvention aux associations de migrants, aussi des formations et un accompagnement individuel à l'élaboration et à la mise en place de projets. Les associations de migrants basés dans les Yvelines sont ainsi largement reconnues dans leur rôle d'acteurs du développement local et en tant que créateurs de passerelles entre les espaces. La naissance dans ce département de la FADERMA et de la FADERTA a en effet permis lors de la dernière décennie la mise en place d'actions concertées entre migrants et collectivités locales dans le double espace, en contribuant à l'intensification de la coopération décentralisée entre les départements d'origine et d'accueil.

Les projets menés par les trois associations villageoises ont tous bénéficié d'une forme ou d'une autre d'appui de collectivités locales, de maires, ou de services étatiques locaux au Sénégal. Ces interventions sont venues renforcer l'initiative des migrants et les appuis provenant du Département des Yvelines. Ainsi, dans le cas de l'ADEF à Goudiry, le maire a mis à disposition le terrain du projet et a contribué financièrement au forage du puits, alors que les services locaux qui interviennent dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage ont mis à disposition des bénéficiaires des formations techniques. A Polel-Diaoubé, l'ADEF agit en collaboration avec les collectivités locales et des services étatiques locaux tels que le PRODAM et la SIPA, qui ont contribué financièrement à l'extension du périmètre maraîcher initié par le GIE des femmes du village et à la construction d'un forage agricole à grand rendement, tout en mettant à disposition des formations techniques et organisationnelles. Celles-ci ont permis l'organisation du collectif de femmes en coopérative, ainsi qu'une évolution des pratiques maraîchères vers une approche davantage commerciale basée sur la monoculture. L'ARNSF/AD à Ndouloumadji Dembé a bénéficié pour la mise en place de son périmètre rizicole de l'aménagement du terrain de la part de l'État sénégalais au travers de la SAED, engagée localement dans des programmes d'appui à l'intensification de la production rizicole dans la Vallée du Fleuve. Bien que ce projet agricole soit financé essentiellement grâce aux cotisations des migrants, sans appuis financiers externes, notons cependant que cette association a bénéficié de cofinancements de la part de l'YCID et du PAISD dans le cadre de ses nombreuses réalisations dans le domaine des infrastructures. L'YCID participe par ailleurs au financement et à l'accompagnement technique d'un projet de maraîchage pour les femmes, initié par une association de jeunes en France originaires de ce village, qui émane de l'association-mère à Mantes-la-Jolie.

La coopération décentralisée, dans ce cas le partenariat avec l'YCID, favorise également une action qui se déroule dans le double espace. Celle-ci comprend, en plus que les projets de

développement réalisés dans les localités d'origine, des activités d'éducation à la solidarité internationale menées en faveur des jeunes en France, une présentation publique des projets réalisés, ainsi que des visites de jeunes et de volontaires français dans les villages d'origine des migrants. Les actions des migrants en faveur du développement contribuent ainsi à augmenter la visibilité des associations en France, en participant à leur reconnaissance et à une meilleure insertion sociale des migrants dans les territoires d'accueil. Les visites de volontaires favorisent également les échanges socioculturels entre espaces d'accueil et d'origine, et participent à l'interconnaissance. La coopération décentralisée a aussi comporté l'établissement d'une action davantage coordonnée avec les acteurs étatiques locaux au Sénégal, car les collaborations avec les collectivités locales sont valorisées voire requises dans le montage des projets. Dans un tel contexte, les relations entre associations de migrants et collectivités locales ont évolué vers davantage de collaboration, en dépassant la plupart du temps les relations conflictuelles qui pouvaient exister dans le passé. Celles-ci étaient liées le plus souvent à une ambiguïté des rôles respectifs dans le développement, à une tendance des migrants à agir sans concertation avec les autorités locales, mais aussi à une propension des élus locaux à s'approprier parfois des réalisations des migrants (Maggi et al. 2013).

Notons encore que les projets agricoles initiés par les migrants, qui ont dans nombre de cas suscité des résistances initiales de la part des habitants en raison du changement des traditions agricoles qu'ils ont comporté, ont participé avec le temps à susciter une dynamique de revalorisation de l'agriculture auprès des habitants. Celle-ci s'est accompagnée d'une préoccupation quant au respect de l'environnement, en particulier auprès des jeunes, qui ont initié des projets de reboisement autour des villages pour lutter contre la désertification. En ce qui concerne les motivations à l'origine de l'action associative dans le développement agricole, l'analyse a montré qu'elles sont liées en particulier au désir de favoriser la sécurité voire l'autosuffisance alimentaire des populations, et de mettre en place des activités agricoles qui soient capables de créer des revenus pour les femmes et les jeunes. En ce sens, les migrants se sont engagés dans une dynamique de développement socioéconomique villageoise apte à lutter contre l'exode rural et à prévenir les migrations irrégulières des jeunes. Bien que conscients que la migration contribue fortement au développement socioéconomique des villages d'origine, les membres associatifs mentionnent la plupart du temps les difficultés rencontrées lors de leur parcours de migration. Les expériences problématiques vécues en migration, auxquelles se rajoute le discours actuel qui stigmatise autant en Europe qu'au Sénégal les migrations irrégulières, amènent les membres associatifs à vouloir dissuader les jeunes de partir en migration. Les migrants s'efforcent dès lors de créer, grâce à leurs projets associatifs, des conditions socioéconomiques favorables sur place, capables de conduire les jeunes à croire en l'agriculture et en leur terroir d'origine.

LA SUISSE, LE BENEVOLAT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

En Suisse, en raison de taille beaucoup plus réduite de la diaspora sénégalaise, ses associations sont des réalités plus petites, et la plupart du temps beaucoup moins structurées, comparativement aux associations en France et en Italie. Cependant, dans nombre de cas, des personnes d'origine sénégalaise occupent des positions, aussi directives, à l'intérieur d'ONG de développement. Ces acteurs sont bien insérés dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux concernés par les questions de migration et développement. Ils ont aussi joué un rôle actif dans un contexte local tel que Genève dans l'émergence des réflexions autour des liens entre migration et développement (Maggi et al. 2013). Des acteurs du développement d'origine sénégalaise ont en effet fait partie de la Plateforme Migration et

Développement mise en place par la Fédération genevoise de coopération (FGC). Cette fédération a joué un rôle précurseur en Suisse autour de ces questions, en organisant à Genève en 2008 un Carrefour genevois de la solidarité portant sur la contribution des migrants au développement. Cet événement, qui a rencontré un vif succès public, a été suivi par plusieurs actions et réflexions qui ont visé à sensibiliser les ONG de développement, les organisations de la société civile, les autorités ainsi que le public au rôle des migrants et leurs associations dans le développement des contextes d'accueil et d'origine. Des activités de réflexion ont aussi été menées pour essayer de mieux impliquer les migrants et leurs associations dans les projets de coopération au développement soutenus par la FGC, et pour favoriser les partenariats entre les ONG et les migrants (Genoud 2008).

Les réflexions autour de ces thématiques ont reçu une nouvelle impulsion dans le cadre de la participation aux Journées de la société civile du Forum mondial migration et développement (FMMD), qui s'est tenu à Genève en 2011. Des activités de formations aux migrants ainsi qu'un prix « Diaspora et développement » ont été organisés par la FGC, en collaboration avec la FEDEVACO, la fédération regroupant les ONG du Canton de Vaud. Par ailleurs, la Plateforme Migration et Développement de la FGC a organisé en 2014 avec d'autres partenaires de la société civile une journée de réflexion portant spécifiquement sur la contribution des migrants au développement agricole. L'objectif était celui de s'interroger sur les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer les migrants porteurs de projets agricoles, en vue de renforcer leur impact en termes de sécurité alimentaire et de développement durable. Or, malgré les nombreuses actions menées lors de la dernière décennie par la FGC et son groupe de réflexion, aucune politique ou pratique définie en matière de soutien financier aux projets des associations de migrants ou de collaboration entre ONG et migrants n'a été élaborée à l'intérieur de la FGC, ni au niveau du canton ou de la Ville de Genève. De même, les partenariats entre les ONG et les associations de migrants demeurent très rares, malgré les sensibilisations qui ont été conduites pour les favoriser.

Certes, quelques associations présentant des migrants à leur intérieur ont bénéficié à Genève de soutiens étatiques ou de la FGC pour leurs projets, notamment lorsque les associations ont été considérées comme suffisamment structurées, et leurs projets crédibles. Cependant, les activités de plaidoyer et de réflexion en matière de migration et développement au sein de la plateforme de la FGC se sont graduellement espacées lors des dernières années, et sont actuellement suspendues. Ainsi, malgré l'activisme et le rôle précurseur dont ont fait preuve les acteurs genevois de la société civile et la FGC, et en dépit de l'attention des services étatiques et communaux envers ces thématiques, aucune activité de formation ou d'appui technique et financier spécifique aux associations de migrants qui portent des projets n'existe actuellement à Genève. La FEDEVACO dans le canton de Vaud a repris en quelque sorte le flambeau, et continue à exercer des actions de soutien aux associations de la diaspora, et à organiser un prix de développement dédié à la diaspora.

En ce qui concerne le niveau national, bien que des réflexions et des initiatives en matière de migration et développement aient été engagées plus tôt (Perroulaz 2008), ce n'est que depuis 2010 que la Direction du développement et de la coopération (DDC) est en charge d'un Programme Global Migration et Développement. Ce programme comprend un volet qui vise à valoriser la contribution de la diaspora dans le développement, et les actions en ce sens se sont dirigées vers deux niveaux principalement, la valorisation des initiatives des organisations de la diaspora, et l'appui à la mise en place dans les pays d'origine permettant de mieux exploiter le potentiel de la diaspora. Notons qu'au Sénégal la DDC a appuyé entre 2014 et 2016 l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU, qui vise à soutenir les autorités locales dans leur effort pour mieux exploiter le potentiel de la

diaspora. Au niveau national, la DDC a favorisé lors des dernières années la mise en place de la mdplatform.ch, regroupant plus de 80 organisations actives dans la coopération au développement et les droits humains. Cette plateforme, coordonnée par Caritas Suisse et Helvetas, et financée par la DDC et la Confédération suisse, a représenté un espace de concertation et de dialogue entre diverses typologies d'acteurs, ONG, organisations de migrants/diaspora, le secteur privé et des hautes écoles. Elle a permis l'adoption d'une position commune en vue de la participation de la Suisse aux Journées de la société civile du FMMD (2017/2018), tout en favorisant le dialogue national autour de l'adoption du Pacte Global sur les Migrations en 2018. Bien qu'actuellement suspendue pour des raisons organisationnelles, cette plateforme a contribué à l'établissement de relations plus rapprochées entre diverses typologies d'acteurs de la société civile, et a joué un rôle d'interlocuteur politique avec le gouvernement et la DDC sur les questions de migration et développement.

La stratégie de la DDC se base de manière générale sur la coopération interdépartementale, le dialogue avec la société civile, les partenariats bilatéraux et régionaux, et sur le dialogue mondial en matière de migration et développement. Elle privilégie dès lors une approche globale plutôt que le soutien direct aux projets portés par les organisations de la diaspora, par exemple au travers d'un fonds de co-développement, bien que soient prévus de manière ponctuelle des projets-pilotes avec des pays avec lesquels la Suisse a signé des partenariats migratoires (De Matos et Efonayi-Mäder 2007). En Suisse, tout en reconnaissant au niveau du discours la contribution de la diaspora au développement des pays d'origine, les ONG demeurent concrètement les acteurs centraux de la coopération internationale. Une telle approche diffère ainsi de celle de la France et de l'Italie, où il existe une reconnaissance institutionnelle du rôle des associations de migrants dans la coopération au développement, qui comporte des appuis techniques et financiers pour les projets associatifs des migrants.

L'exemple de projet de développement agricole analysé dans le cadre de l'étude de cas de la Suisse n'est certes pas reproductible à l'ensemble des initiatives associatives portées par des migrants sénégalais en Suisse (ou à Genève). Cependant, il représente un cas d'engagement associatif qui pointe les principaux éléments du contexte dans lequel opèrent les associations de migrants. L'association analysée, les Vergers de Joal-Fadiouth, est née à Genève grâce à l'initiative d'un couple suisse-sénégalais. Suite aux demandes de soutien provenant de la population, ce couple a transformé un projet de ferme initialement destinée aux membres de la famille du mari au Sénégal en un projet associatif. L'association a été créée dans le propos de venir en aide aussi à d'autres familles paysannes de la localité, en dépassant ainsi la sphère familiale. L'on assiste ainsi dans ce cas au passage d'un projet agricole basé sur un intérêt personnel ou familial à un projet associatif, comprenant un intérêt davantage communautaire. L'association comporte actuellement un certain nombre de membres associatifs, Sénégalais et Suisses, bien qu'elle demeure de dimension restreinte. Grâce à la mise à disposition de fonds personnels, aux formes de solidarité privées rencontrées à Genève, ainsi qu'aux bénéfices provenant d'activités festives organisées, l'association a été en mesure de développer une ferme agricole agroécologique. Celle-ci a été créée dans l'objectif de représenter un exemple pour les paysans de la zone, en les initiant à une forme d'agriculture écologique respectueuse de l'environnement et de la santé des populations. L'association a également aidé cinq familles paysannes à construire un puits dans leur périmètre agricole, en leur permettant d'initier des activités de maraîchage. Les membres associatifs ont distribué des semences et de plants d'arbres fruitiers biologiques à ces familles, en les initiant aux techniques d'agroécologie. A la différence des projets initiés par les migrants sénégalais basés dans les autres pays considérés, le projet ne bénéficie d'aucune aide étatique ou provenant de

fondations dans le contexte d'accueil. De même, il ne comporte aucun partenariat avec des ONG de développement ou des associations suisses.

Il s'agit donc là d'un exemple de bénévolat pour le développement, ou de volontariat solidaire, opérant dans un cadre essentiellement autofinancé et auto-organisé, laissant une grande marge de liberté et d'auto-détermination à l'action associative. Celle-ci se base largement sur le transfert d'idées et de valeurs qui ont été acquis en Suisse par les initiateurs du projet, grâce aussi à des échanges avec des organisations à Genève actives dans le domaine de l'agroécologie. L'association base en effet ses actions sur les prémisses éthiques et les valeurs de l'agroécologie promues par des associations telles que les Jardins de Cocagne à Genève, ou Terre et Humanisme en France, qui s'appuient sur la transmission de l'agroécologie comme éthique de vie et pratique agricole. Au Sénégal, l'association Les Vergers de Joal-Fadiouth collabore ponctuellement avec une association sénégalaise active dans l'agroécologie, est en réseau avec des acteurs étatiques et associatifs locaux. Cependant, l'absence de financements externes et de partenariats structurés avec des ONG suisses ou d'autres instances dans le lieu d'accueil limite fortement le développement des activités associatives. L'association voudrait en effet venir en aide à davantage de familles et transformer la ferme associative en une école d'agroécologie. Bien que les membres de l'association se soient rapprochés à Genève d'acteurs étatiques et de la société civile actifs dans la coopération au développement, ils mettent l'accent sur la difficulté pour une association telle que Les Vergers de Joal-Fadiouth d'accéder en Suisse et à Genève à des financements étatiques, et à des partenariats avec des ONG. Les défis rencontrés à ce niveau par l'association pointent ainsi l'absence en Suisse d'un cadre institutionnel d'appui aux associations de migrants (ou mixtes), ainsi que les obstacles encore existants dans ce contexte en termes de reconnaissance pleine et effective de leur rôle dans le développement. Malgré cela, les membres associatifs demeurent confiants au sujet d'une possible évolution future de la politique de soutien aux associations de migrants, et quant à leur capacité de réussir à développer à terme des partenariats structurés avec des acteurs du développement en Suisse et au Sénégal, capables d'apporter davantage de crédibilité à leur action associative.

L'absence d'encadrement formel dans un projet de coopération au développement cofinancé par des entités étatiques ou privées se manifeste au niveau des finalités de l'association, et des motivations sous-jacentes à l'engagement associatif dans le domaine agricole. A la différence des autres projets analysés dans cette recherche, l'objectif de prévenir les migrations n'est jamais mentionné dans les documents de l'association, ni dans les propos des acteurs associatifs basés en Suisse. Ceci exprime une certaine indépendance par rapport à un objectif qui a émergé récemment dans le cadre de la coopération au développement européenne – et qui tend de nos jours à se manifester aussi en Suisse – notamment la lutte contre les migrations irrégulières. Les motivations à la base du projet relèvent de dimensions classiques de la coopération au développement, qui sont essentiellement relatives à la promotion de la sécurité et de la souveraineté alimentaire auprès des populations, le développement des activités maraîchères et fruitières dans la zone, la diffusion de pratiques agricoles biologique saines et respectueuses de l'environnement, et à la lutte contre la pauvreté. Le domaine agricole est privilégié en raison des liens ancestraux que les migrants de l'association ont par rapport à l'agriculture, et du fort attachement au développement de leur terroir d'origine. A ces aspects s'ajoute le désir de contribuer à favoriser l'autosuffisance alimentaire au Sénégal et la consommation locale de produits sains, aussi pour que le pays devienne à terme moins dépendant des importations alimentaires.

L'ITALIE, L'ARTICULATION ENTRE LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE COMMUNAUTAIRE ET L'ENTREPRENARIAT MIGRANT

En Italie, les premières initiatives de co-développement ont surgi au début des années 2000 plus en particulier au niveau local, et ont concerné de manière spécifique les associations de la diaspora sénégalaise. Cette implication serait due en particulier au fort activisme de l'associationnisme sénégalais en Italie, à sa propension à être en lien avec les administrations locales et la société civile italienne pour favoriser l'insertion sociale des migrants, ainsi qu'à son fort attachement au contexte d'origine (Riccio 2008). Un certain nombre d'associations sénégalaises ont bénéficié du programme MIDA-Italie de l'POIM (financé par le gouvernement italien), qui a concerné de manière spécifique le Sénégal (ainsi que le Ghana). Les deux associations considérées dans cette étude, grâce aussi à l'activisme de leurs présidents, ont été soutenues dans le cadre de ces premières initiatives pour des projets concernant le développement agricole des villages d'origine. L'une d'entre elle, l'Association Sunugal à Milan, a conduit au fil des années nombreux projets de co-développement dans le domaine agricole, financés dans le cadre d'appels à projets de la Commune de Milan, et comprenant la participation financière d'autres entités publiques et privées telles que des régions italiennes, des fondations bancaires, et d'autres acteurs (Mbaye 2019). Les associations sénégalaises en Italie ont aussi été parmi les premières à bénéficier des initiatives de renforcement de capacités qui ont été mises en place dans les divers programmes de co-développement menés depuis les années 2000 (Ceschi et Giangaspero 2010). Elles ont reçu l'appui de collectivités locales, de centres de recherche tels que CeSPI, d'ONG italiennes et de fondations bancaires (voir le projet Fondazioni4Africa, Sica et Caramia 2014).

Au travers de ces activités, les associations sénégalaises ont été en mesure de développer des relations de partenariats avec des ONG pour l'élaboration et la mise en place de projets de développement dans les localités d'origine, qui ont souvent concerné le développement agricole et rural. Les relations avec les ONG ont avec le temps évolué d'une tendance initiale au parrainage de la part des ONG – où celles-ci apparaissaient en tant qu'acteurs « forts », et les associations de migrants en tant qu'acteurs « faibles » (cf. Mezzetti 2006) – vers des relations davantage symétriques, où le rôle protagoniste des uns et des autres est davantage mis en exergue. En Italie, en raison de cet historique, l'on observe une tendance très marquée de la part des associations sénégalaises à agir de concert avec des ONG dans le cadre des projets de co-développement en faveur des contextes d'origine.

Bien que jouissant déjà au niveau local et auprès des ONG d'une reconnaissance en tant qu'acteurs du développement des localités d'origine, les associations de migrants ont été formellement reconnues en 2014 par le gouvernement italien en tant qu'acteurs du développement. Dans la nouvelle loi 125/2014 qui régit la coopération italienne, les associations de migrants figurent explicitement en tant qu'acteurs de la coopération internationale. Elles peuvent désormais accéder aux appels à projet de la coopération italienne au même titre que les ONG (et les acteurs du secteur privé), à condition de remplir un certain nombre de critères. Cette reconnaissance législative, qui représente une étape importante de la politique migration et développement italienne, a permis aux deux associations sénégalaises considérées dans l'étude de cas d'obtenir un financement très important de la part de la coopération italienne pour leurs projets en cours, respectivement le SOUFF et le PAISIM. Ces projets ont été développés en partenariat avec des ONG, qui revêtent le rôle de leader, et qui contribuent pour certaines d'entre elles au financement des projets. Dans le montage des projets, les associations de migrants concernées, Le Djolof et Sunugal, figurent en tant que partenaires locaux et sont chargés de la mise en œuvre technique du projet. Grâce aux financements conséquents qu'ils comportent et à la collaboration d'ONG, ces projets

prévoient un nombre important de partenariats avec diverses typologies d'acteurs dans le double espace (ONG, associations de migrants, collectivités locales, centres de formation, services étatiques sénégalais, conseils départementaux, et associations paysannes). Ces partenariats élargis s'accompagnent d'échanges et de visites entre l'Italie et le Sénégal, ainsi que d'activités diversifiées dans les deux pays.

Les projets analysés interviennent dans deux des principales régions d'origine des Sénégalais en Italie, à savoir les régions de Louga et Thiès, et se situent dans le prolongement de projets associatifs antérieurs réalisés dans les villages d'origine. Ainsi, Le Djolof a bénéficié en 2007, dans le cadre du programme MIDA-Italie, d'un cofinancement pour un projet visant la mise en place de périmètres maraîchers dans le village d'origine de Nguith, qui a comporté à la base un important investissement financier des migrants. SOUFF, le projet actuel élaboré en collaboration avec l'ONG italienne ARCS, est une initiative de bien plus grande envergure, qui comprend l'aménagement d'un terrain de 40 hectares alimenté en eau par un forage agricole. Le projet a prévu la mise en place d'une ceinture verte d'arbres autour du périmètre, pour protéger les cultures et lutter contre la désertification, ainsi que la création d'une ferme communautaire villageoise sur 20 hectares, au bénéfice d'une cinquantaine de familles du village de Nguith (et de villages alentours). Dans ce périmètre, où sont employées des techniques de production et de restauration des sols basées sur l'agroécologie, sont prévues des activités de maraîchage, des cultures traditionnelles telles que l'arachide et le niébé (pendant la saison des pluies), la plantation d'arbres fruitiers et d'arbres à forte valeur ajoutée (moringa, *Acacias senegalensis* – qui produit la gomme arabique), ainsi que des activités d'élevage et d'aviculture employant des techniques améliorées. La mise en place d'unités de transformation des produits est également prévue à l'intérieur du périmètre de la ferme, afin de valoriser les produits cultivés et les commercialiser au niveau local, national, et possiblement international.

Ce projet de développement communautaire, où les exploitants sont organisés en GIE, s'articule avec un projet de promotion d'entrepreneuriat agricole privé. Les restants 20 hectares du périmètre sont en effet dédiés à la mise en place de fermes individuelles équipées d'un hectare, attribuées en collaboration avec l'ANIDA à des investisseurs privés locaux, ainsi qu'à des investisseurs migrants. Le projet comprend donc aussi une dimension d'entrepreneuriat, et intègre dans un même cadre un développement communautaire agricole au bénéfice des populations locales et des investissements privés dans l'agriculture. Cette double orientation transparait également des projets récents portés par Sunugal et ses partenaires. Le projet Nourrir le développement, initié en 2015 par l'association en collaboration avec l'ONG italienne IPSIA, s'est proposé quant à lui d'appuyer le développement d'activités maraîchères, de transformation et de commercialisation de produits agricoles dans une dizaine de villages des régions de Thiès et Louga. Grâce à la réhabilitation d'anciens puits alimentés avec le solaire, et à la mise à disposition de semences améliorées et de formations techniques, le projet a permis le passage d'une agriculture traditionnelle sous pluie à une agriculture sur toute l'année. Une dynamique de développement socioéconomique a ainsi émergé dans les villages, basée sur une augmentation de la production de fruits et légumes, la mise en place d'activités de transformation et de commercialisation des produits au niveau local, et sur l'organisation des groupements d'exploitants villageois en GIE (en particulier de femmes). L'accompagnement du projet vers une dynamique communautaire productive dans les villages a évolué au travers du projet PAISIM vers un programme d'appui à l'entrepreneuriat social et à l'entreprise migrante. Ce nouveau projet, cofinancé par la coopération italienne, a comporté un financement beaucoup plus important, des partenariats ainsi qu'un rayon d'action plus élargis. Il se propose de renforcer le tissu entrepreneurial agricole dans trois

régions (Thiès, Louga et Saint-Louis), en plus en particulier les micro-entreprises familiales. Tout en étant basé sur l'entrepreneuriat, ce projet l'articule avec une dimension sociale qui présuppose de tenir en compte les impacts positifs des micro-entreprises sur la communauté, autant en termes socioéconomiques qu'environnementaux. Il s'agit ainsi d'appuyer des micro-entreprises « vertes », qui utilisent des techniques productives et énergétiques durables, vers la formalisation et l'accès au crédit. Le projet comporte des activités de formation en gestion financière et organisationnelle, des formations techniques, ainsi que des échanges entre les producteurs. Tout comme le projet SOUFF, le PAISIM contemple également la dimension d'entrepreneuriat migrant, en appuyant 10 micro-entreprises agricoles initiées par des migrants en Italie.

A la différence des projets considérés dans les autres études de cas, les projets de développement initiés par les associations de migrants en Italie et leurs partenaires introduisent la dimension d'entrepreneuriat agricole. Celle-ci est articulée, dans le cadre du projet SOUFF, avec une approche de développement davantage communautaire, à savoir la création d'une ferme collective, ou alors avec une conception sociale de l'entrepreneuriat, comme c'est le cas du PAISIM. Celui-ci comporte une attention accrue aux bénéfices sociaux, économiques et environnementaux de l'activité entrepreneuriale pour la communauté, et une focalisation sur les membres les moins favorisés, notamment les femmes et les jeunes. La modalité d'action des projets initiés par les migrants en Italie (et les ONG partenaires) traduit ainsi une articulation entre le modèle économique italien des PME et les préoccupations sociales et communautaires, qui sont caractéristiques du modèle agricole sénégalais basé sur l'agriculture familiale. Par ailleurs, la forte valorisation de l'entrepreneuriat migrant en tant que stratégie réussie d'insertion sociale dans le contexte socio-économique italien (Ferro et Fellini 2009), est transposé dans le cadre de ces projets à la mise en place de micro-entreprises au Sénégal, y compris celles possédant un caractère transnational, qui sont capables de favoriser les échanges commerciaux entre le Sénégal et l'Italie. Bien que les initiatives d'entrepreneuriat migrant contemplées dans ces projets ne visent pas un retour définitif des migrants basés en Italie, mais envisagent aussi les avantages résultant d'échanges commerciaux entre les pays, il s'agit également pour le projet d'accompagner les migrants entrepreneurs qui désirent retourner définitivement au Sénégal vers un retour réussi, en facilitant leur réinsertion.

La valorisation de l'entrepreneuriat se manifeste aussi au niveau des motivations sous-jacentes à l'engagement associatif. Parmi les motivations relevées figure en effet, plus en particulier dans le cas de l'association GIE Le Djolof, la volonté de représenter un exemple pour d'autres migrants en Italie. Cette association a en effet mis en place un GIE dans le village d'origine comprenant des investissements productifs dans le domaine agricole. La motivation à accompagner d'autres migrants dans le même parcours se double d'un désir de favoriser le développement agricole dans la zone d'origine, pour assurer l'autosuffisance alimentaire des populations, dynamiser la dynamique de développement socioéconomique local, et créer des opportunités d'emplois sur place. En ce sens, les projets comportent une forte motivation à lutter contre l'exode rural et la migration des jeunes vers les villes ou l'étranger. Dans le cas de l'association Sunugal, les motivations à l'origine d'un projet d'appui à l'entrepreneuriat, qu'il soit migrant ou local, dérivent de l'idée que l'entrepreneuriat privé serait plus à même d'enclencher une dynamique de développement local et de création d'emploi qu'un projet de coopération classique basé sur un appui financier. Dans cette optique, l'entrepreneuriat présenterait l'avantage de ne pas induire de l'assistentialisme et de la dépendance de l'argent de la coopération. L'appui financier provenant de la coopération

pourrait, selon cette vision, avoir comme effet contreproductif de rendre moins responsables et engagés les bénéficiaires des projets.

Quoi qu'il en soit, l'on assiste actuellement de la part des associations de migrants en Italie considérées dans cette étude de cas à valoriser tout particulièrement l'entrepreneuriat privé voire collectif dans le domaine de l'agriculture, en offrant au travers des projets menés un accompagnement aux migrants en Italie et à leurs associations pour qu'ils s'engagent dans cette voix. Or cette approche présente certes des opportunités mais aussi nombreux défis, comme en sont conscients les initiateurs des projets agricoles considérés. Ces défis sont liés aux lacunes encore existantes, malgré les efforts récents du gouvernement sénégalais, au niveau de l'existence d'un environnement effectivement favorable aux investissements, par exemple en termes d'accès au crédit, ou aux marchés. A ceci s'ajoutent des obstacles qui s'exercent au niveau de la gestion des entreprises, où les logiques familiales et communautaires peuvent dans nombre de cas contrecarrer une gestion rigoureuse de l'entreprise. L'équilibre entre aspects économiques d'une part, et préoccupations sociales, familiales et communautaires de l'autre, n'est en effet pas aisé à atteindre, et peut représenter un challenge en termes de durabilité des entreprises. Par ailleurs, les politiques agricoles et les accords commerciaux internationaux en vigueur au Sénégal, qui comportent une forte concurrence avec les produits importés et les gros investisseurs qui produisent localement, ne sont pas toujours favorables aux petits producteurs locaux et aux investisseurs migrants. C'est pour ces raisons que les associations et leurs partenaires exercent aussi des activités de plaidoyer auprès des autorités, et sensibilisent les populations à l'importance de consommer des produits sains et locaux.

UN ROLE VARIABLE SELON LE CONTEXTE D'ACCUEIL

Les études de cas que nous venons d'analyser ont mis en évidence des différences importantes selon les contextes dans lesquels s'exerce l'engagement associatif des migrants en faveur du développement agricole des localités d'origine. Ces différences seraient dues, en tout cas en partie, à l'historique différent de la présence sénégalaise dans les divers pays, ainsi qu'aux caractéristiques des politiques de migration et développement à l'œuvre dans chaque contexte. En France, la diaspora sénégalaise est présente depuis le début du siècle dernier, en raison des liens coloniaux. Les traditions migratoires depuis la Vallée du Fleuve Sénégal se sont intensifiées plus en particulier dans les années 1970, en raison des grandes sécheresses qui ont frappé cette zone. En Italie, la diaspora sénégalaise est présente depuis la fin des années 1980, ce qui coïncide avec la politique de fermeture des frontières de la France, et avec la crise de l'agriculture dans le bassin arachidier (entre autres les régions de Thiès et Louga). En Suisse, la présence sénégalaise est beaucoup plus réduite et plus récente, et se compose en grande partie par des personnes hautement qualifiées, des étudiants et des fonctionnaires internationaux, d'où son caractère souvent temporaire, bien que l'on assiste avec les années à une présence plus stable. Dans ces divers contextes, l'associationnisme sénégalais a pris des formes et des rôles distincts. Les associations de la Vallée du Fleuve basées en France sont les plus reconnues, en raison de leur fort engagement social en faveur des villages d'origine, de leur structuration et du nombre élevé de membres associatifs. Grâce à leur action en faveur du développement et à leur mobilisation dans l'espace public français, elles ont contribué à l'émergence des politiques de co-développement et de développement solidaire en France, se concrétisant par la mise en place de dispositifs de cofinancement étatiques pour la mise en œuvre de leurs projets, s'exerçant aussi dans le cadre de la coopération décentralisée. En Italie, les associations sénégalaises ont historiquement été

actives au début surtout dans les questions d'insertion sociale dans le contexte d'accueil, dans la défense de leurs droits, et dans l'entraide, en entrant très tôt en relation avec les administrations locales et les associations italiennes. De ce fait, elles ont été les premières à bénéficier des premières expériences de co-développement s'exerçant les plus souvent au niveau local. Le co-développement à l'italienne dérive de l'expérience française, tout en comportant un fort ancrage dans le double espace, avec une articulation entre activités d'insertion sociale et de promotion de la diversité culturelle en Italie, et des activités en faveur du développement des localités d'origine. En Suisse, bien que les associations sénégalaises soient plus petites et moins nombreuses que dans les autres pays, un certain nombre d'acteurs sénégalais ont été actifs dans les réflexions autour des liens entre migration et développement, en particulier au sein de la plateforme de la FGC à Genève. Ces acteurs ont contribué à la visibilité de la thématique migration et développement au niveau local et en Suisse, qui a été reprise ensuite au niveau formel par la DDC.

Bien que la contribution des migrants au développement soit reconnue dans les trois pays, en ce qui concerne le soutien aux projets portés par les associations de migrants – autant au niveau financier que technique – ces contextes se distinguent par des approches différentes. En France, depuis la fin des années 1980 existent des appuis techniques et financiers aux projets portés par les migrants, émergés d'abord au niveau étatique, et se diffusant ensuite dans le cadre de la coopération décentralisée et parmi des entités privées telles que les fondations. En Italie, les premiers soutiens ont émergé à partir de 2000, plus en particulier au niveau local, et ont évolué vers une récente reconnaissance gouvernementale des associations de migrants en tant qu'acteurs de la coopération italienne, pouvant accéder aux appels à projet au même titre que les ONG et les acteurs du secteur privé solidaire. Les premiers appels à projets italiens, comme par exemple celui de la Commune de Milan ou encore MIDA Italie, ont favorisé depuis le début les partenariats avec les ONG italiennes. Celles-ci ont figuré d'abord en tant que leader des projets selon une approche de parrainage et de renforcement des capacités. Par la suite, les collaborations entre associations de migrants et ONG ont évolué progressivement vers des rôles davantage symétriques, bien qu'il existe encore des collaborations instrumentales. Dès lors, à la différence des autres contextes considérés, en Italie l'action des migrants en faveur du développement se caractérise le plus souvent par un partenariat avec les ONG. En Suisse, malgré une reconnaissance du rôle de la diaspora dans le développement dans les discours portés par la DDC et par les acteurs de développement, il n'existe pas de politique formelle d'appui financier et technique aux associations de migrants. La taille plus réduite des associations des migrants en Suisse et leur structuration plus faible, comparativement aux autres contextes d'accueil, peut expliquer au moins en partie cet état de fait. Bien qu'en Suisse et dans un contexte local comme Genève les migrants et leurs associations aient été impliqués dans les débats et les réflexions en matière de migration et développement, ces activités de plaidoyer n'ont pas conduit, comme en France et en Italie, à l'élaboration de politiques formelles en matière d'appui financier et technique aux projets de développement portés par les migrants. Dans ces deux pays, les migrants et leurs associations se sont mobilisées depuis des décennies dans l'espace public et auprès des acteurs étatiques et de la société civile concernés pour être reconnues en tant qu'acteurs cruciaux du développement au même titre que les ONG, ce qui a porté à l'élaboration de politiques et pratiques spécifiques. Par conséquent, alors que les projets des associations basées en France et en Italie jouissent presque tous de cofinancements et d'appuis techniques provenant d'entités étatiques et/ou privées, ainsi qu'un nombre plus ou moins important selon les cas de partenariats dans le double espace, le projet analysé en Suisse est essentiellement autofinancé et autogéré.

Lorsque l'on se penche sur la typologie des projets dans le domaine agricole portés par les associations dans les trois contextes, l'on observe que les associations de la Vallée du Fleuve basées en France se confrontent actuellement au passage d'un engagement visant la mise en place d'infrastructures de base pour répondre aux besoins sociaux de la population, à un engagement qui a pour objectif celui de contribuer au développement socioéconomique des villages par le développement d'activités productives agricoles. Le passage d'une agriculture saisonnière sous pluie à une agriculture qui s'exerce sur toute l'année, et qui comprend une forte diversification des productions (céréalières, maraichères, fruitières, etc.), a été favorisé par les forts investissements des migrants (passés et présents) dans le domaine de l'hydraulique, qui ont été appuyés au niveau financier et technique par une série de partenaires dans le cadre de programmes de développement solidaire ou de coopération décentralisée. L'agriculture est un domaine privilégié d'une part pour améliorer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des populations, et d'autre part pour enclencher une dynamique productive qui puisse être capable de générer des ressources et des emplois, et de lutter contre l'exode rural et la migration des jeunes.

En ce qui concerne le contexte suisse, la modalité d'action du projet analysé est celle d'un bénévolat en faveur du développement, où les actions associatives sont menées de manière volontaire, autodéterminée, et essentiellement grâce à des fonds propres, ou alors provenant de dons ponctuels et d'activités associatives. Le projet, qui a comporté le passage d'une logique privée familiale à une logique communautaire, se base sur l'appui au développement de l'agriculture familiale locale. La composante écologique est fortement mise en avant dans ce projet, qui se propose de diffuser auprès des familles paysannes des pratiques agroécologiques respectueuses de la santé et de l'environnement. L'intention de mettre en place à terme une ferme-école agroécologique, qui puisse servir de modèle pour les familles paysannes de la localité, et de centre de formation pour les jeunes, manifeste le désir de l'association de transmettre à la population locale et aux jeunes les valeurs écologiques des membres associatifs. Ces valeurs ont été renforcées aussi grâce aux échanges qui ont eu lieu entre membres associatifs suisses et sénégalais, et avec des associations agroécologiques basées dans le lieu d'accueil.

En Italie, les associations sénégalaises considérées ont débuté leur engagement associatif directement dans le domaine agricole, dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire des populations des villages d'origine et d'améliorer la situation économique des habitants, en appuyant depuis le début une démarche productive génératrices d'emploi et de revenu. Celle-ci se manifeste, à la différence des autres pays considérés, aussi dans l'appui aux activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles, afin de mieux accompagner la dynamique de développement socioéconomique des localités d'origine. Les associations basées en Italie développent actuellement des projets de plus grande envergure comparativement à ceux qu'elles ont réalisé dans le passé, grâce à un important cofinancement de la coopération italienne, et à un partenariat plus structuré avec les ONG. Les projets agricoles analysés dans l'étude de cas de l'Italie articulent une dimension d'appui à l'agriculture collective dans les villages d'origine avec une logique d'appui aux micro-entreprises agricoles, qu'elles soient initiées par des investisseurs locaux, des migrants de retour ou des investisseurs migrants basés en Italie. Le soutien à l'entrepreneuriat privé est donc une dimension qui est particulièrement saillante dans le cadre des projets agricoles portés par les associations en Italie. Cet état de fait serait reproductible, comme déjà observé plus haut, au modèle économique italien, fortement basé sur la création de PME, à la valorisation de l'entrepreneuriat migrant en tant que stratégie d'insertion économique réussie, mais aussi aux nouvelles directions de la politique de coopération italienne, qui favorise la

mise en place d'activités de business inclusif et d'entrepreneuriat social dans les pays partenaires (Sergi 2014). La typologie d'entrepreneuriat qui est promue au travers des projets tels que le PAISIM possède en effet une forte composante sociale, qui comporte une attention accrue aux bénéfices de l'entreprise pour la communauté, au niveau socioéconomique et environnemental. Il s'agit là d'une manière d'adapter l'entrepreneuriat privé au contexte sénégalais, fortement basé sur l'agriculture familiale et communautaire, en promouvant un modèle d'entrepreneuriat qui puisse concilier le plus possible les intérêts privés avec les intérêts communautaires.

Malgré les différences qui sont observées entre des projets qui émanent de contextes distincts, nombreux points de convergence sont relevés. Tout d'abord, les projets analysés manifestent tous le fort attachement des membres associatifs sénégalais à leur localité d'origine, et leur fort élan de solidarité envers les populations. Les membres associatifs migrants agissent tous de manière volontaire, bien que des financements soient prévus dans le cadre des projets italiens pour certaines activités techniques, conduites par les associations créées au Sénégal. Par ailleurs, tous les projets mettent en évidence la forte croyance des membres associatifs migrants en l'agriculture, et leur volonté de transmettre cette conviction aux habitants des localités d'origine, en particulier aux jeunes. Les migrants agissent en effet dans des contextes longtemps caractérisés par une crise de l'agriculture, en raison des sécheresses, des aléas climatiques, et des politiques agricoles de désengagement étatique, qui ont fortement désorienté les paysans sénégalais (Faye et al. 2007). Les migrants à la base des projets considérés sont tous originaires de zones rurales, et possèdent un attachement ancestral à l'agriculture, qu'eux-mêmes ou leurs parents ont pratiqué dans le passé, et qu'ils pratiquent dans nombre de cas à nouveau dans le cadre des projets menés. Les innovations qu'ils apportent avec leurs projets sont relatives en premier lieu à l'accès à l'eau, qui permet de pratiquer l'agriculture toute l'année, et qui consent le développement d'activités de maraîchage, d'arboriculture, qui s'ajoutent aux pratiques traditionnelles de l'agriculture sous pluie. Les projets promeuvent également des activités de reboisement, afin de lutter contre la désertification, ainsi que des techniques respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture agroécologique, ou le recours à l'énergie solaire. Une sensibilité accrue à l'environnement semble être particulièrement à l'œuvre dans les projets qui comportent un partenariat avec des ONG, comme c'est le cas de l'Italie, ou qui présupposent un échange avec des associations pratiquant l'agriculture biologique, comme c'est le cas du projet initié par l'association basée en Suisse. Bien que l'agriculture biologique commence à se répandre aussi au Sénégal (OIT 2013), les pratiques biologiques ou agroécologiques semblent plus à même d'être employées dans les projets lors qu'il existe un échange ou une collaboration avec des acteurs dans le lieu d'accueil partageant les mêmes visions, suggérant que les valeurs écologiques sont souvent acquises lors de l'expérience migratoire.

En ce qui concerne les impacts multidimensionnels des projets analysés, en plus de l'amélioration de la sécurité alimentaire, la mise à disposition de fruits et légumes frais, ainsi que d'autres produits provenant des activités d'élevage, l'on constate que la plupart des projets contribuent à la création d'emploi pour les femmes et les jeunes. Les impacts observés concernent aussi une amélioration de la démocratisation dans les villages. Les habitants bénéficiaires des projets sont la plupart du temps structurés en GIE, et disposent non seulement de formations en techniques agricoles améliorées, mais aussi en structuration organisationnelle. Dès lors, la plupart des projets comportent aussi un impact au niveau de la gouvernance vers davantage d'égalité et de transparence. Les projets contribuent à autonomiser les femmes et les jeunes au niveau économique et décisionnel, grâce à l'organisation des habitants en groupements, et à l'émergence de logiques davantage

participatives. Les projets agricoles menés, malgré les défis existants à ce niveau, tâchent également de dépasser les logiques asymétriques pouvant être à l'œuvre dans les groupements, généralement basées sur le prestige social des familles, le niveau d'éducation ou le genre. L'autonomisation des femmes est très saillante en particulier dans les villages de la Vallée du Fleuve Sénégal (Tandian 2005). Mais elle est présente aussi dans d'autres contextes, notamment lorsque les femmes, grâce aux revenus du travail agricole, sont en mesure de contribuer en plus large mesure aux dépenses familiales, ce qui a impact sur les relations de genre au sein de la famille vers davantage d'égalité.

Les contacts existants entre migrants et collectivités locales ainsi que les activités de plaidoyer que les migrants exercent dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des projets participent également à une meilleure prise en compte des besoins de la population de la part des autorités. Bien que souvent les autorités locales soient limitées par le manque de ressources financières et ne puissent pas répondre entièrement aux besoins exprimés par la population, l'action associative des migrants favorise la plupart du temps une action concertée avec les autorités en faveur du développement local et des populations. Les migrants et leurs associations agissent également en tant qu'ambassadeurs entre espaces d'accueil et d'origine, plus en particulier en France et en Italie. Ils contribuent à tisser des relations entre acteurs ici et là-bas, et entre collectivités locales, acteurs de la société civile, et habitants (Villacrès 2013). En effet, les projets qui émanent de ces deux pays comportent souvent des missions double espace de collectivités locales, volontaires, membres associatifs, représentants de centres de formation, et de jeunes. Ils comprennent également des activités dans les contextes d'accueil et d'origine, ce qui a comme conséquence de favoriser autant les processus de développement dans les localités d'origine que les processus d'insertion sociale des migrants dans les contextes d'accueil. En ce sens, les projets portés par les migrants et leurs associations, surtout lorsqu'ils comportent des cofinancements, un cadre structuré et des partenariats avec des acteurs étatiques et de la société civile dans le double espace, sont à même de favoriser les échanges et l'interconnaissance entre les pays. Les mobilités entre les espaces, à condition de ne pas être entravées, sont ainsi porteuses de développement local durable et d'échanges sociaux, économiques et culturels entre les contextes d'origine et d'accueil des migrants.

CONCLUSIONS

Au Sénégal, la diaspora est de nos jours considérée en tant qu'acteur central dans l'émergence socioéconomique du pays, et cette reconnaissance s'est intensifiée au fil des années, aussi grâce aux dialogues entre l'État et ses ressortissants à l'étranger. Dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) de l'actuel gouvernement, l'implication de la diaspora représente un pilier central des stratégies de développement, en particulier agricole. Les investissements des migrants, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont considérés comme un atout pour accompagner le processus de croissance agricole du pays, ainsi que pour générer des ressources et des emplois en milieu rural. Dans un tel cadre, les associations de migrants sont appelées à dépasser une logique d'action caractérisée par l'appui social aux communautés et la mise en place d'infrastructures de base, pour embrasser une démarche à visée davantage productive, qu'il s'agisse d'appui à l'agriculture familiale et communautaire, ou d'agrobusiness. Bien que dans la politique gouvernementale l'accent soit posé sur les investissements financiers productifs, sont reconnus également d'autres types d'apports des migrants et leurs associations, notamment les transferts de connaissances, de capacités et de savoir-faire, les innovations, ainsi que les impacts en termes d'amélioration de la gouvernance locale vers davantage de transparence et de démocratisation (PAISD 2018).

Le contexte politique sénégalais en matière de migration et développement agricole représente un cadre qui permet d'appréhender les divers éléments qui caractérisent le rôle des associations de migrants en faveur du développement agricole. L'analyse des projets initiés par des associations de migrants basées en France, Suisse et Italie a montré que malgré leurs particularités et leurs impacts différentiels, les projets examinés s'efforcent en effet d'accompagner l'émergence d'une logique productive dans les localités d'origine basée sur le développement de l'agriculture. Les propos recherchés par les migrants sont d'impulser une dynamique de développement socio-économique qui puisse participer à créer des emplois et des revenus en luttant contre la pauvreté en milieu rural, à assurer la sécurité alimentaire des populations, et à contrer l'exode rural. Dans un contexte sénégalais longtemps caractérisé par une crise de l'agriculture et par une désaffection des jeunes envers le travail agricole, les migrants et leurs associations accompagnent de nos jours dans les localités d'origine une dynamique de retour vers l'agriculture, qui est promue aussi par l'État (Wade et al. 2017). Au travers de leurs projets, les associations de migrants désirent représenter un exemple d'engagement dans l'agriculture pour les jeunes, ainsi que pour les habitants et pour les autres migrants. Elles manifestent un fort attachement pour le développement agricole de leurs localités d'origine, leur préoccupation pour l'autosuffisance alimentaire et pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, ainsi que pour la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'examen de leurs projets a mis en évidence les divers types de transferts que les associations de migrants sont capables d'apporter, au niveau financier certes, mais aussi en termes de gouvernance locale, de démocratisation et de réduction des inégalités entre les genres, d'échanges d'idées, de capacités et d'aptitudes en termes de gestion logistique et financière des projets, ainsi qu'au niveau de techniques agricoles innovatrices. Celles-ci s'expriment en particulier par la maîtrise de l'eau, qui permet de dépasser les pratiques traditionnelles d'agriculture sous pluie et qui consent la diversification des productions, ainsi que par l'introduction de techniques améliorées de

culture et d'élevage. Les projets mis en place par les associations de migrants font souvent état d'une attention accrue pour la préservation de l'environnement, entre autres par le recours à l'énergie solaire, à des techniques agroécologiques pour les cultures et l'amélioration des sols, ainsi que par l'introduction de pratiques de reboisement, qui visent à lutter contre la désertification.

Au-delà de ces considérations générales, dans cette recherche nous nous sommes attachés en particulier à aborder le rôle des associations de migrants sénégalais dans le développement agricole durable selon une approche située et contextualisée, basée sur l'analyse des cas de la France, de la Suisse, et de l'Italie. Cette analyse a permis de mettre en évidence que les politiques et les pratiques spécifiques en matière de migration et développement à l'œuvre dans ces trois pays d'accueil donnent lieu à des projets associatifs agricoles possédant des caractéristiques et des impacts particuliers. Elle a également montré que les activités de plaidoyer exercées par les migrants pour faire reconnaître la centralité de leur rôle dans le développement ont contribué à une évolution des politiques en faveur de la diaspora, et ceci autant dans les contextes d'accueil que d'origine. Ceci suggère que les politiques et les pratiques de migration et développement élaborées dans chaque contexte sont issues, à côté d'autres facteurs socio-politiques à l'œuvre dans les différents pays, aussi de processus consultatifs entre associations de migrants, et acteurs étatiques et de la société civile (Ceschi et Mezzetti 2014). Grâce à la capacité des migrants d'exercer une forme ou une autre de plaidoyer dans l'espace public – en d'autres termes l'émergence d'une voix audible (Sanchez-Mazas et al. 2010) – les pays considérés dans cette étude ont fait preuve d'avancées en termes de politiques et pratiques en matière de migration et développement, de mise en place de processus de consultation prévoyant aussi la participation des migrants, et de reconnaissance de leur rôle dans la coopération au développement.

Or, bien que cette reconnaissance traverse de manière générale les discours politiques exprimés dans les trois pays d'accueil considérés, elle se manifeste de manière différentielle au niveau de l'institutionnalisation du rôle des migrants dans la coopération au développement, et à celui des appuis financiers et techniques effectivement prévus pour leurs projets, au niveau national et/ou local. En ce sens, des progrès restent à faire, plus en particulier en Suisse, pour que la reconnaissance du rôle des migrants exprimée au niveau des discours se manifeste aussi dans la pratique. Les résultats de cette étude ont en effet montré les avantages qui découlent de la reconnaissance formelle du rôle des associations de migrants dans le développement, ainsi que du soutien technique et financier qu'elles reçoivent de la part d'entités publiques et/ou privées pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. Les impacts positifs des projets en termes de développement agricole durable sont en effet plus saillants lorsque les projets menés comportent des co-financements provenant d'autres instances, et prévoient des partenariats avec d'autres acteurs, qu'il s'agisse d'ONG, et/ou d'acteurs étatiques et de la société civile dans le double espace. Les actions concertées entre diverses typologies d'acteurs dans les contextes d'accueil et d'origine, bien qu'elles ne soient pas exemptes de possibles conflictualités et de logiques d'action différentes, semblent être en mesure d'apporter des impacts davantage articulés, grâce à l'association de compétences et de ressources complémentaires. Les partenariats double espace favorisent les échanges sociaux, culturels et économiques entre les territoires (Le Masson et al. 2014), l'interconnaissance entre les pays, ainsi que des impacts s'exerçant autant au niveau de l'insertion des migrants dans le contexte d'accueil qu'à celui du développement des localités d'origine. Les collaborations avec les collectivités locales, bien que présentant dans nombre de cas des défis, concourent à inscrire les projets des migrants (et leurs partenaires) dans les plans de développement local des autorités, à diminuer les écarts entre territoires bénéficiant plus ou

moins des retombées de la migration, tout en favorisant les partenariats institutionnels et la coopération décentralisée entre territoires d'accueil et d'origine des migrants. Lorsqu'ils sont présents, les partenariats avec les associations locales et les associations paysannes participent aux échanges de compétences et de pratiques, et favorisent les concertations entre acteurs de la société civile, aussi en vue de plaidoyers à adresser aux autorités en charge du développement local et des politiques agricoles.

A la lumière des résultats de cette étude, qui a participé à souligner les apports multidimensionnels – bien que différents selon les contextes – de l'engagement des associations de migrants dans le développement agricole, il nous paraît nécessaire de rappeler les criticités qui traversent de nos jours les nouvelles directions prises par les politiques de développement au niveau européen, qui concernent aussi la Suisse, bien qu'en moindre mesure. Celles-ci s'expriment plus en particulier dans les logiques qui sous-tendent le nouveau partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique en matière de migration et développement. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, qui a surgi après la « crise » des migrants et des réfugiés de 2015, le Sénégal est devenu comme on l'a vu l'un des cinq pays subsahariens prioritaires – avec l'Éthiopie, le Mali, le Niger et le Nigeria – des actions prévues pour lutter contre les migrations vers l'Europe. Ce partenariat met en avant dans son discours une volonté accrue de s'attaquer aux « causes profondes » de la migration, au travers du lancement d'un Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) pour l'Afrique. Dans le cas du Sénégal, sont prévus des projets de coopération au développement visant en particulier la création d'emplois pour les jeunes, le renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations, le retour et la réintégration durable des migrants, ainsi que la résilience des populations les plus démunies (Collet et Ahad 2017). Bien que les projets mis en place dans ce pays comportent également une dimension d'accompagnement aux investissements de la diaspora, en ligne avec les priorités du gouvernement sénégalais, l'appui aux actions de la diaspora, tout comme l'ouverture de nouvelles possibilités de migration légale et de mobilité, ne représentent plus des composantes prioritaires du partenariat, comme c'était le cas lors du Processus de Rabat initié en 2006 en Afrique de l'Ouest et du Nord (Martin 2018). C'est surtout la préoccupation de limiter les nouveaux départs et d'accroître la collaboration des pays partenaires à la prévention des migrations, à la réadmission et à la réintégration des migrants en situation irrégulière qui est devenue particulièrement saillante (Tardis 2018).

Dès lors, les logiques sous-jacentes à ce partenariat pointent aux contradictions existantes dans les pays européens à concevoir à la fois les migrants en tant que protagonistes du développement des pays d'origine – comme l'ont aussi montré les avancées en termes de politiques « migration et développement » examinées dans cette étude – et en tant que menace réelle ou potentielle pour la sécurité, l'économie et la cohésion sociale des pays d'accueil (Mossin Bronden 2012). Malgré les discours célébrant le rôle positif de la migration pour le développement – qui s'exercent depuis au moins deux décennies dans une multitude de forum internationaux, nationaux et locaux et qui ont été renouvelés lors du récent Forum mondial pour la migration et le développement (FMMD) qui s'est tenu en janvier 2020 à Quito – les nouvelles directions prises par la coopération au développement européenne subordonnent désormais ses visées traditionnelles à l'objectif de lutter contre les migrations. Ceci apparaît particulièrement paradoxal compte tenu des retombées positives de la migration pour le développement, qui ont été amplement documentées aussi dans cette étude. Au-delà de ces contradictions, le nouveau partenariat entre l'UE et l'Afrique soulève d'autres éléments problématiques qui n'ont pas manqué d'alerter les observateurs et la société civile (Kipp et Koch 2018 ; Oxfam 2017 ; Concord 2018). En premier lieu, ces nouvelles directions se basent sur les prémisses, fortement controversées dans la littérature (de Haas 2006), qu'une

action visant le développement est capable de réduire à court-terme les phénomènes migratoires, et, de manière corollaire, que les migrations sont l'expression d'un échec du développement (Groenendijk 2015). Au contraire, les évidences scientifiques montrent que les migrations et les mobilités sont à concevoir plutôt comme faisant partie intégrante des processus de développement (Martin 2018). Une certaine stabilisation dans le pays d'origine ne peut en effet être envisagée qu'à mesure où les inégalités entre les pays, et à l'intérieur des pays, se réduisent (Sergi 2014 ; Lupi 2019). A condition qu'une telle fixation sur place soit réalisable voire souhaitable, dans un monde de plus en plus interconnecté où les mobilités sont souvent l'expression d'une aspiration à circuler librement entre les espaces (Pécoud et de Guchteneire 2007), plutôt que d'une fuite de la pauvreté ou du « mal développement ». L'assignation à résidence des ressortissants des pays en voie de développement apparaît en ce sens difficilement « légitimable » dans un contexte où les mobilités font partie des processus de globalisation et de transformation de nos sociétés (Castles et Delgado Wise 2008).

En matière de mobilités, le nouveau partenariat entre l'UE et l'Afrique est fortement questionné aussi car il comporte une forte asymétrie en faveur des intérêts des pays européens au détriment des ceux des pays africains (voir aussi la Déclaration de Bamako 2017). En effet, si les pays européens cherchent surtout à obtenir une meilleure coopération des pays africains concernés en matière de prévention des migrations, de réadmission et de réinsertion des migrants en situation irrégulière, les pays africains ont plus en particulier pour objectifs la libre circulation dans la sous-région, ainsi que l'obtention de nouvelles voies d'immigration légales vers l'Europe (Tardis 2018). Les transferts financiers et sociaux de la diaspora, son engagement associatif en faveur du développement ainsi que ses investissements productifs générateurs d'emplois pour les jeunes représentent, pour les pays africains de manière générale et pour le Sénégal en particulier, un apport socioéconomique que l'aide au développement publique n'est pas en mesure de remplacer. Pour rééquilibrer le partenariat et trouver une articulation entre les intérêts des toutes les parties, est préconisée une vision davantage holistique inscrivant les migrations et les mobilités dans les processus de développement et de globalisation (Martin 2018). Une telle conception implique d'intégrer dans le partenariat des possibilités de migration légale et de mobilité (Oxfam 2017), en dépassant la logique stricte de contrôle pour une optimisation de la gestion des flux migratoires et leur articulation avec les processus de développement. En ce sens, il s'agit de reconnaître que les migrations subsahariennes, tout en étant liées, entre autres facteurs, aux questions de l'emploi et des inégalités, sont une expression du processus de développement et qu'il n'est pas réaliste de vouloir les arrêter, bien qu'il soit légitime de vouloir mieux les canaliser.

Au lieu de représenter l'objectif ultime du partenariat Europe-Afrique, la question des migrations devrait être replacée dans le contexte des relations économiques et commerciales entre les deux continents, et des processus de développement de l'Afrique. Comme le suggère Martin (2018), le partenariat entre l'UE et l'Afrique devrait être rééquilibré vers la prise en compte d'une approche davantage structurelle et intégrée du développement. Celle-ci devrait comprendre les investissements et la construction d'infrastructures, des relations commerciales qui aillent au-delà des dogmes idéologiques sur les bienfaits du libre-échange pour toutes les parties, ainsi qu'une aide au développement capable de mettre au centre de l'action la création d'emplois pour les jeunes et les intérêts de la jeunesse africaine. « Investir dans la jeunesse » a été le thème central du Sommet Union Africaine-UE qui s'est tenu à Abidjan en novembre 2017. La création d'emploi pour les jeunes a été reconnue autant par les pays africains qu'européens en tant qu'enjeu capital pour le développement des pays africains et leur stabilité. Le fait qu'il s'agisse là d'un enjeu crucial dans un pays tel que le

Sénégal transparaît avec force des résultats de cette recherche, et traverse les préoccupations exprimées par les diverses typologies d'acteurs concernés, ainsi que par les migrants et leurs associations qui initient des projets de développement agricole.

Les organismes multilatéraux tels que la FAO, l'OIT, l'OIM et le FIDA, le gouvernement et la société civile sénégalais, ainsi que les acteurs de la coopération s'interrogent sur les politiques à adopter pour favoriser un développement plus équitable capable d'offrir des opportunités d'emploi dignes pour les jeunes en milieu rural (voir le concept d'emploi rural « décent », FAO 2016), dans lequel les apports positifs des migrants et leurs associations puissent être valorisés. Les associations de migrants considérées dans cette étude se proposent de leur côté au travers de leurs projets d'agir en faveur du développement agricole et rural dans leurs localités d'origine, en mettant à disposition leurs ressources et leurs relations avec les institutions et les acteurs de la société civile dans le double espace (Stocchiero 2015). Elles contribuent par leurs engagements à revaloriser la fonction socioculturelle et économique de l'agriculture dans la société sénégalaise et auprès des jeunes. Les associations agissent surtout en appui à l'agriculture familiale et communautaire, ou alors en soutenant le développement de micro-entreprises sociales familiales, capables de concilier les logiques productives et commerciales avec les dimensions communautaires. Le modèle de développement basé sur l'agriculture familiale qui est privilégié par les associations de migrants est fortement promu par les mouvements sociaux locaux, les organisations paysannes et les organismes de la société civile au Sénégal, ainsi que dans les autres pays subsahariens. Son renforcement est en effet envisagé comme le principal vecteur du droit à l'alimentation, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural (Cuq, Hazard et Blein 2013). Un soutien plus important à l'agriculture familiale ne signifie pas réduire automatiquement les flux migratoires, mais représente une condition indispensable pour favoriser un meilleur équilibre entre développement urbain et rural, pour soutenir la diversification des productions et de l'économie, et pour créer des opportunités d'occupation dignes pour les jeunes (Stocchiero 2015).

Ceci étant posé, bien que les migrants et leurs associations puissent contribuer avec leurs projets et leurs partenariats double espace à revaloriser le travail agricole et à relancer le développement socioéconomique en milieu rural, l'efficacité de leur action risque de demeurer limitée si elle n'est pas accompagnée par des changements politiques dans les pays d'accueil et d'origine, et dans leurs relations internationales. Ces changements devraient viser une meilleure cohérence entre politiques migratoires, de développement, et politiques agricoles et commerciales. En effet, les politiques migratoires des pays d'accueil devraient entre autres favoriser les possibilités de mouvement entre les espaces, au lieu de les entraver, éviter des dresser des obstacles à l'intégration des migrants en matière de reconnaissance de leurs droits sociaux, ainsi que de leurs compétences et formations (à l'origine du phénomène du *brain waiste*). Elles devraient envisager dans la mesure du possible une régularisation du statut des travailleurs migrants en situation irrégulière, comme cela a été réalisé récemment en Suisse, plus en particulier à Genève, au travers de l'*Opération Papyrus*. L'intégration réussie dans le pays d'accueil, le respect des droits, ainsi que la possibilité de circuler entre les espaces ont en effet un impact direct et positif sur la contribution des migrants au développement du pays d'origine (Maggi et al. 2013). Comme l'a recommandé la société civile lors du dernier FMMD à Quito, des efforts sont aussi nécessaires en vue de diffuser des représentations davantage positives des migrations auprès de l'opinion publique, en promouvant des valeurs de solidarité et de citoyenneté mondiale, en déconstruisant les mythes et les préjugés, et en humanisant la question des migrations (FORIM 2020). En ce qui concerne les politiques de coopération au développement, elles devraient s'éloigner d'une vision problématique et

contradictoire conditionnée à limiter les migrations, et renforcer les efforts déjà engagés au niveau de la réduction de la pauvreté et des inégalités, du développement rural et de l'appui à l'agriculture familiale, en collaboration avec les migrants et leurs partenaires étatiques et de la société civile. Il s'agit en ce sens d'agir de manière concertée au travers de partenariats double espace pour intensifier l'accompagnement des paysans à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits, tout en renforçant auprès de la population la tendance déjà engagée à valoriser la consommation de produits sains et locaux. Les efforts doivent aussi viser à garantir l'accès à la terre, à l'eau, aux semences de qualité, tout en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement basée sur l'agroécologie, le recours à l'énergie solaire, ainsi que la valorisation des pratiques traditionnelles paysannes durables. Les techniques promues doivent être capables de préserver les écosystèmes, améliorer les sols, et garantir des produits sains à la population.

Ces actions de développement, qui prévoient aussi la participation des migrants et leurs associations, peuvent avoir des impacts positifs et durables à condition qu'elles soient cohérentes avec les politiques nationales et internationales en matière de commerce et d'agriculture. Les efforts en matière de coopération au développement agricole ainsi que les investissements productifs des migrants dans l'agriculture risquent d'être fortement contrecarrés par les politiques commerciales internationales qui prônent une libéralisation accrue des marchés des pays africains (cf. les Accords de Partenariat Agricole – APE), et par les politiques de protection et de subvention de l'agriculture menées par les pays européens. Les politiques agricoles des pays du Nord devraient reconsidérer la question des subsides à leurs productions et aux exportations. Ces subsides pénalisent fortement les producteurs des pays africains et portent atteinte à l'agriculture familiale locale, en induisant une forte concurrence entre produits importés et produits locaux. Les politiques agricoles sénégalaises devraient quant à elles repenser leur tendance à privilégier l'agro-business au détriment de l'agriculture familiale, bien que des actions en sa faveur soient aussi contemplées. L'affectation ou la vente de terres à des grands investisseurs étrangers, mais aussi sénégalais, est particulièrement problématique. Elle réduit les terres à disposition de l'agriculture familiale et des communautés rurales, introduit une concurrence interne fortement défavorable aux petits producteurs, et comporte des conséquences néfastes pour l'environnement (Sorgho 2011). L'agro-business présuppose de manière générale un modèle d'intensification agricole reposant sur la maîtrise de l'eau, les semences améliorées et le recours aux intrants. Bien que cette approche produise des résultats en termes d'accroissement de la production, elle prend très peu en compte les conséquences environnementales, la fragilité des sols et des écosystèmes sénégalais (et ouest-africains de manière générale), ainsi que les intérêts de l'agriculture familiale (Cuq et al. 2013). Dès lors, elle n'est pas durable sur le long terme, autant en termes socio-économiques qu'environnementaux. Au lieu de promouvoir l'agro-business, les institutions sénégalaises devraient accorder une meilleure reconnaissance à l'agriculture familiale et au développement des petites entreprises familiales à composante sociale. Elles devraient prévoir un soutien plus important aux systèmes de production durables, valorisant les savoirs faire et les connaissances des producteurs, le développement des cultures organiques, des cultures associées, et la revalorisation des pratiques traditionnelles africaines (Stocchiero 2015). Celles-ci sont expérimentées avec succès par des organisations de producteurs sénégalais et ouest-africains, qui agissent souvent avec l'appui d'institutions de recherche locales et/ou de partenaires du Nord. Elles sont promues par ailleurs dans le cadre de nombre de projets portés par les associations de migrants sénégalais et leurs partenaires examinés dans cette étude.

Dès lors, est préconisée une meilleure concertation au niveau de l'élaboration des politiques nationales, internationales et des partenariats internationaux, afin qu'ils intègrent véritablement les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. La promotion d'un large débat public sur les modèles de développement (agricole) qu'il s'agit de promouvoir dans le futur dans les pays du Sud mais aussi du Nord est également nécessaire, dans un contexte mondial qui demande une attention accrue à la préservation de l'environnement ainsi qu'à l'établissement de davantage d'égalité à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays.

BIBLIOGRAPHIE

- AICS (2017). *Emergenza Sabel 2016-2017*. Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo, Repubblica Italiana.
- Anglana, T., Padoan, V., Stocchiero, A. (2017). *Le diaspore nella cooperazione italiana*. Summit Nazionale delle Diaspore. Documento di background e discussione.
- Banks, M., and Zeitlyn, D. (2015 [2001]). *Visual methods in social research*. London ; Thousand Oaks, California: Sage.
- Cattacin, S., and Domenig, D. (2014). Why do transnationally mobile people volunteer? Insight from a Swiss case study. *Voluntas*, 25(3), 707-729.
- Cattacin, S., Lucas, B., et Vetter, S. (1996). *Modèles de politique en matière de drogue : une comparaison de six réalités européennes*. Paris: L'Harmattan.
- Ceschi, S., Mezzetti, P. (2014). The Senegalese transnational diaspora and its role back home. In M. Gonnelli (Ed.), *Senegal, between migration to Europe and return*, 13-20. The ITPCM International Commentary.
- Ceschi, S., Giangaspero, G. (2010). *Capacity building per associazioni di immigrati. Il percorso di ricerca e formazione del Progetto «Migranti per lo sviluppo»*. Laboratorio Migrazioni e Sviluppo/CeSPI.
- Ceschi, S., Stocchiero, A. (2006). *Iniziative di partenariato per il co-sviluppo. Progetto MIDA Ghana-Senegal*. Roma: CeSPI.
- Collet, E., Ahad, A. (2017). *EU Migration Partnerships: A Work in Progress*. Brussels: Migration Policy Institute.
- Concord (2018). *Partenariat ou conditionnalité? Analyse des pactes migratoires et du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*. Bruxelles : Concord Europe.
- Cuq, M., Hazard, E., Blein, R. (2013). *Des paroles aux actes : le long chemin de la mise en œuvre du droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest*. Réunion d'experts sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest convoquée par le Rapporteur Spécial des Nations Unis sur le Droit à l'Alimentation, organisée avec le HCDH et la FAO. Dakar, Sénégal, 13-14 juin.
- Dahinden, J. et Moret, J. (2008). Les pratiques transnationales des associations de migrants serbes et kosovars en Suisse. In Efionayi-Mäder, D., Monsutti, A., Perroulaz, G. & Schümperli Younossian, C. (Dir.), *Migration et développement: un mariage arrangé. Annuaire Suisse de Politique de Développement*, 27(2). Genève: IHEID.
- Datola, F. (2014). The PAISD: an adaptive learning process to the Migration & Development nexus. In M. Gonnelli (Ed.), *Senegal, between migration to Europe and return*, 59-65. The ITPCM International Commentary.
- Daum, C. (1993). Quand les immigrés construisent leur pays. *Hommes et Migrations*, 1165, 13-17.
- Déclaration de Bamako (2017). *Conférence régionale sur la situation sécuritaire au Sabel et en Afrique de l'Ouest*, 16 octobre 2017.

- De Haas, H. (2006). *Engaging diasporas: How governments and development agencies can support diasporas' involvement in development of origin countries. A study for Oxfam Novib*. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford.
- De Haas, H. (2010). *Migration Transitions: A Theoretical and Empirical Inquiry into the Developmental Drivers of International Migration*. Working paper, University of Oxford, International Migration Institute (IMI).
- De Haas, H. (2012). The migration and development pendulum: A critical view on research and policies. *International Migration*, 50(3), 8-25.
- De Haas, H., De Mas, P. (1997) Retombées écologiques et humaines de la migration dans l'agriculture marginale des oasis et montagnes marocaines. *Cahier de CEMMM*, 5, 47-74.
- De Matos, C., Efonayi-Mäder, D. (2007). *Origine, définition et approches de la notion de partenariats de migration en Suisse*. Université de Neuchâtel : SFM.
- Dia, H. (2007). Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 23(3), 29-49.
- Dia, H. (2009). Etude Nord. Diaspora et développement du Sénégal. Historicité et perspectives. In Enda Europe et Enda Diapol, *La diaspora sénégalaise : Quelles actions de développement au Sénégal ?* Paris : Collection études Diapode, Etude 1.
- Dia, H. (2010). Les villages « multi-situés » dans la nouvelle configuration migratoire mondiale. *Hommes et Migrations*, 1286-1287, 234-244.
- Diop, M.-C. (2008) (Dir.). *Le Sénégal des migrations – Mobilités, identités et sociétés*. Paris : Crepos-Karthala-ONU Habitat.
- Faye, J., Ba, C. O., Dieye, P. N., Dansoko, M. (2007). *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006)*. Dakar : IPAR, Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB.
- FAO (2016). *Migration, agriculture and rural development. Addressing the roots causes of migration and harnessing its potential for development*. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Ferro, A. (2011). Iniziative istituzionali e modelli nazionali per la valorizzazione delle rimesse. In Fondazione Ismu, *Sedicesimo rapporto sulle migrazioni 2010*. Milano: Franco Angeli.
- Ferro, A., Fellini, I. (2009). Il Lavoro. In Irene Ponzio (Ed.), *Conoscere l'immigrazione*. Roma : Carrocci Editore.
- FIDA (2014). *Transferts de fonds et développement au Sénégal : quelles opportunités d'intervention pour élargir l'échelle et accroître l'impact ?* Fonds international de développement agricole (FIDA), Sénégal, Synthèse de l'atelier de Dakar, 20-21 mars.
- FIDA (2017). *Travailleurs migrants et envois de fonds : vers la réalisation des objectifs de développement durable, une famille à la fois*. Rome : Fonds international de développement agricole.
- FORIM (2020). *Le GFMD 2020 vu par le FORIM*. Paris : FORIM.
- Genoud, C. (2008). *Migration et projets de coopération au développement*. Rapport de l'étude menée sur la base des projets soutenus par la Fédération genevoise de coopération. Genève : FGC.
- Glick Schiller, N. and Fouron, E. G. (1999). Terrains of blood and nation: Haitian transnational social fields. *Ethnic and Racial Studies*, 22(2), 340–366.
- Gonzales Velosa, C. (2011). *The effect of emigration and remittances on agriculture: Evidence from the Philippines*. Baltimore: University of Maryland.
- Green, E.G.T., Sarrasin, O., & Maggi, J. (2014). Understanding transnational political involvement among Senegalese migrants. The role of acculturation preferences and perceived discrimination. *International Journal of Intercultural Relations*, 41, 91-101.

- Grillo, R.D., Riccio, B. (2004). Translocal Development: Italy-Senegal. *Population, Space and Place*, 10, 99-111.
- Groenendijk, J. (2015). *Migration, development and European policies*. Nijmegen: Radboud University.
- Guissé, I., Bolzman, C. (2009). Les migrants africains dans le secteur de la santé en Suisse: de la « fuite des cerveaux » au « retour des cerveaux ». *Les politiques sociales*, 3-4, 45-60.
- Halba, B. (2006). *Gestion du bénévolat et du volontariat*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Hatie, I., Ba, C.O. (2015). L'agriculture familiale à l'épreuve de la sécheresse et de la libéralisation au Sénégal. In P.M. Bosc, J.-M. Sourisseau (Eds.), *Diversités des agricultures familiales de par le monde*, 199-212. Versailles: Ed. Quae.
- ICMPD & ECDPM (2013). *Migration and Development Policies and Practices. A mapping study of eleven European countries and the European Commission*. Commissioned and funded by the Swiss Agency for Development and Cooperation, Berne – Switzerland.
- ICMPD et OIM (2010). *Un dialogue en action. Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement. Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*. Genève : ICMPD-OIM.
- Ionescu, D., Dia, I. et Guissé, I. (2009). *Le potentiel de développement des migrants transnationaux d'Afrique subsaharienne dans le domaine de la santé*. Genève: OIM.
- Knowles, C. and Sweetman, P. (Eds.) (2004) *Picturing the social landscape: visual methods and the sociological imagination*. London. Routledge.
- Kipp, D., Koch, A. (2018). Looking for external solutions: Instruments, actors and strategies for European migration cooperation with African countries. In Koch, A., Weber, A., Werenfels, I. (Eds.), *Profiteers of migration?* SWP Research Paper 4. Berlin: SWP.
- Lacroix, T. (2009). *Migration, Développement, Codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ? Rapport de synthèse européen*. Informer sur les migrations et le développement (IDEM). Paris: Institut Panos.
- Lacroix, T. (2011). *Migration, rural development, poverty and food security: A comparative perspective*. International Migration Institute, University of Oxford.
- Lacroix, T., Sall, L. et Salzburn, M. (2008). Marocains et Sénégalais de France: permanences et évolutions des relations transnationales. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 24(2), 23-43.
- Lafleur, J.M., Duchesne, J. (2017). Migration de retour, genre et remises sociales : le retour des migrantes boliviennes d'Espagne durant la crise économique. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 33, 183-201.
- Le Masson, O., Fall, P.D., Sarr, M.Y. (2014). *La dimension locale de la dialectique Migration et Développement. Le cas France-Sénégal*. Rapport final. Montreuil : GRDR/IFAN/AFD.
- Levitt, P. (1998). Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion. *The International Migration Review*, 32(4), 926-948.
- Levitt, P. (2003) Keeping feet in both worlds: Transnational practices and immigrant incorporation in the United States. In C. Joppke and E. Morawska (Eds), *Toward Assimilation and Citizenship*. Basingstoke: Palgrave.
- Levitt, P., Nyberg-Sorensen (2004). The transnational turn in migration studies. *Global Migration Perspectives*, n° 6.
- Lucas, R.E.B. (2007). Migration and rural development. *Journal of Agricultural and Development Economics*, 4(1), 99-122.

- Lupi, N. (2019). *Quale relazioni tra migrazioni e sviluppo?* Nuove narrazioni per la cooperazione/ActionAid.
- Maggi, J. (2006). *Anthropologie visuelle et sociologie visuelle*. Université de Genève: Programme Doctoral Romand en Sociologie.
- Maggi, J., Sarr, D., Amadei, N. en collaboration avec S. Cattacin, N. Losi, P., de Guchteneire et A. Pécoud (2008). *Louga, Sénégal. Représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine*. Université de Genève, OIM, UNESCO.
- Maggi, J., Sarr, D., Green, E., Sarrasin, O., Ferro, A. (2013). Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève. *Sociograph-Sociological Research Study n° 15*.
- Martin, I. (2018). Jeunesse, migration et partenariat Europe-Afrique : l'équation du futur en Afrique subsaharienne. In L. Jaïdi, I. Martin (Eds.), *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*. Rabat : OCP Policy Center.
- Mbaye, M.M. (2019). Migration, food security and climate change. *European Journal of Science and Technology*, 8(3), 15-24.
- Mboup, M. (2000). *Les Sénégalais d'Italie*. Paris : L'Harmattan.
- Mezzetti, P. (2006). *Migranti per il co-sviluppo tra Italia e Senegal. Il caso dei Senegalesi a Milano e provincia*. Roma : CeSPI.
- Mezzetti, P., Rogantin, F., et Russo, M. (2009). *Associations de migrants sénégalais. Nouveaux acteurs pour le développement*. Working paper. Rome : CeSPI.
- Monsutti, A. (2008). Migration et développement: une histoire de brouilles et de retrouvailles. In D. Efionayi-Mäder, A. Monsutti, G. Perroulaz & C. Schümperli Younossian (Dir.), *Migration et développement: un mariage arrangé. Annuaire Suisse de Politique de Développement*, 27(2). Genève: IHEID.
- Ndione, B. (2018). *Migration au Sénégal. Profil national 2018*. FMM West Africa/ANSD.
- OIT (2013). *L'agriculture biologique au Sénégal. États des lieux et potentiels d'investissement dans le cadre d'une transition verte*. Dakar : Bureau régional de l'Organisation Internationale du Travail/ Migration, environnement et développement local.
- Oxfam (2017). *An Emergency for Whom? The EU Emergency Trust Fund for Africa –Migration Routes and Development Aid in Africa*. Oxfam Briefing Note. Oxford: Oxfam GB.
- Orozco, M. (2004). Mexican Hometown Associations and Development Opportunities. *Journal of International Affairs*, 57(2), 31-51.
- Østergaard-Nielsen, E.K. (2001). *The Politics of Migrants' Transnational Political Practices*. Paper given to the conference on Transnational Migration: Comparative Perspectives. Princeton University, 30 June-1 July.
- PAISD (2018). *Le PAISD, un pont de solidarité sur les routes de l'émigrations du Sénégal*. République du Sénégal, AFD, Migrants Acteurs du Développement.
- Pastore, F. (2003). More development for less migration or better migration for more development? Shifting priorities in the European debate. *MigraAction Europa*, Special issue, CeSPI.
- Pécoud, A., de Guchteneire, P. (Eds) (2007). *Migration Without Borders. An Investigation into the Free Movement of People*. New York, Paris: Berghahn Books/UNESCO.
- Perroulaz, G. (2008). Migration et développement. Les hésitations de la politique suisse. In Efionayi-Mäder, D., Monsutti, A., Perroulaz, G. & Schümperli Younossian, C. (Dir.),

Migration et développement: un mariage arrangé. *Annuaire Suisse de Politique de Développement*, 27(2). Genève: IHEID.

Pink, S. (2007). *Doing visual ethnography: images, media and representations in research*. London: Sage.

Portes, A., Escobar, C., Arana, R. (2008). Bridging the gap: Transnational and ethnic organizations in the political incorporation of immigrants in the United States. *Ethnic and Racial Studies*, 31/6, 1056-1090.

Ratha, D., Eigen-Zucchi, C., and Plaza, S. (2016). *Migration and Remittances Factbook 2016*. World Bank Publications.

Riccio, B. (2007). Associationnisme, capital social et potentialités de co-développement parmi les migrants sénégalais de la province de Bergame. In S. Ceschi et A. Stocchiero (Eds.), *Relations transnationales et co-développement*. Paris: L'Harmattan.

Riccio, B. (2008). Les associations de Sénégalais en Italie. Construction de citoyenneté et potentialités de développement. *Asylon(s)*, 3, Migrations et Sénégal.

Rouch, J. (1975). Essai sur l'avatar de la personne. *Colloques internationaux du CNRS*, N° 544.

Sall, M., Tall, S.M., Tandian, A., et Samb, A.A. (2011). *Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilités*. Human settlements Working Paper Series, Tied Rural-Urban Interactions and livelihood strategies, 33. London: IIED.

Sanchez-Mazas, M., Maggi, J. & Roca, M. (2010). En quête de la voix des sans droits. In J.-P. Payet, C. Rostaing & F. Giuliani (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*. Collection « Didact Sociologie ». Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Sergi, N. (2014). *Migration and international development. Overview and considerations*. Link 2007 – Cooperazione in rete.

Sica, M., Caramia, I. (2014). Fondazioni4Africa promotes co-development by partnering migrant associations. In M. Gonnelli (Ed.), *Senegal, between migration to Europe and return*, 73-77. The ITPCM International Commentary.

Sinatti, G. (2015). Come back, invest and advance the country: Policy myths and migrant realities of return and development in Senegal. In L. Akesson, M. Eriksson Baaz (Eds), *Africa's return migrants. The new developers?* London: Zed Books.

Sinatti, G. (2018). Return migration, entrepreneurship and development: Contrasting the economic growth perspective of Senegal's diaspora policy through a migrant-centred approach. *African Studies*, 12, 609-623.

Sorgho, Z. (2011). Investissements étrangers dans les terres agricoles en Afrique. Analyse des effets sur la sécurité alimentaire. *Revue Africaine sur le Commerce et le Développement*, 5, 1-8.

Stocchiero, A. (2008). *Learning by doing: Il transnazionalismo dei migranti per lo sviluppo locale nel programma MIDA Italia-Ghana/Senegal*. Working Paper 48. Roma: CeSPI.

Stocchiero, A. (2015). *Migrazioni e agricoltura familiare in Africa sub-sahariana*. Policy Paper. Roma: CeSPI.

Studer, S., Thorshaug, K., Müller, F., et Ostrowski, G. (2016). *Contribution du travail bénévole aux projets d'intégration et de cohabitation interculturelle*. Rapport présenté au Secrétariat d'État aux migrations, Division Intégration. Lucerne/Genève : Interface, Evaluanda.

Sylla, M.M. (2015). *Un territoire solidaire pour un développement socioéconomique durable*. Rapport du Conseil Départemental de Louga, Sénégal.

Tall, S. M. (2002) L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain. In M.-C. Diop, *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala/UNRISD.

- Tandian, A. (2005). Stratégies d'autonomie, investissements développementalistes et besoins collectifs. Nouvelles figures de migrants dans la vallée du fleuve Sénégal. In M. Charef et P. Gonin (Dir.), *Emigrés - immigrés dans le développement local*. Agadir : Éditions Sud-Contact.
- Tardis, M. (2018). *Les partenariats entre l'Union européenne et les pays africains sur les migrations. Un enjeu commun, des intérêts contradictoires*. Paris : Notes de l'IFRI.
- Toma, S., Kabbanji, L. (2017). Emigration and development in Senegal. In A. Weinar (Ed.), *Emigration and diaspora policies in the age of mobility. Global Migration Issues*, 9, 157-172.
- Vammen, I.M., Mossin Bronden, B. (2012). Donor-Country Responses to the Migration–Development Buzz: From Ambiguous Concepts to Ambitious Policies. *International Migration*, 50(3), 26-42.
- Vargas-Lundius, R., Lanly, G., Villareal, M., Osorio, M. (2008). *International migration, remittances and rural development*. IFAD-FAO.
- Vertovec, S. (2009). *Transnationalism*. London – New York: Routledge.
- Villacrés, D.N. (2013). *Beyond remittances: Reframing diaspora-driven development in El-Salvador*. Migration Information Source, Migration Policy Institute, Washington.
- Wade, C.T., Dime, M., Tandian, A., Ehode, L.S. (2017). *État de lieux des liens entre migration, transferts et résilience au changement climatique au Sénégal*. Rapport d'étude PRISE.
- Wade, C.S., Wade, A. (2018). La migration, facteur urbanisant et de développement socio-territorial dans la vallée du fleuve Sénégal, *Études caribéennes*, 39-40.